Année 1914 — THÈSE — N° —

PRÉSENTÉE POUR

LE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(MENTION MÉDECINE)

PAR

Federico G. MURGA

Ancien Externe des Hôpitaux
Ancien prosecteur d'Anatomie de la Faculté de Médecine de Guatémala

---

SUZETTE LABROUSSE
(1747-1821)

ÉTUDE D'UN CAS
DE
Psychose systématisée progressive
A BASE HALLUCINATOIRE
PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Président : M. A. CHANTEMESE, *professeur*

PARIS
IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
JOUVE & Cie, Éditeurs
15, Rue Racine (VIe)

1914

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN, M. LANDOUZY

PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	Ch. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie générale	DESGREZ
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL, TEISSIER, LEJARS
Pathologie chirurgicale	Pierre MARIE
Anatomie pathologique	PRENANT
Histologie	Auguste BROCA
Opérations et appareils	POUCHET
Pharmacologie et matière médicale	MARFAN
Thérapeutique	CHANTEMESSE
Hygiène	THOINOT
Médecine légale	LETULLE
Histoire de la médecine et de la chirurgie	ROGER
Pathologie expérimentale et comparée	DEBOVE
Clinique médicale	LANDOUZY, GILBERT, CHAUFFARD
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	DEJERINE
Clinique chirurgicale	DELBET, QUENU, RECLUS, HARTMANN
Clinique ophtalmologique	De LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR, PINARD, RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	Albert ROBIN

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

ALGLAVE	GUENIOT	LERI	RICHAUD
BERNARD	GUILLAIN	LOEPER	ROUSSY
BRANCA	JEANNIN	MAILLARD	ROUVIERE
BRUMPT	JOUSSET (A.)	MOCQUOT	SAUVAGE
CAMUS	LABBE (H.)	MULON	SCHWARTZ (A.)
CASTAIGNE	LAIGNEL-LAVASTINE	NICLOUX	SICARD
CHAMPY	LANGLOIS	NOBECOURT	TANON
CHEVASSU	LECENE	OKINCZYC	TERRIEN
COUVELAIRE	LEMIERRE	OMBREDANNE	TIFFENEAU
DESMAREST	LENORMANT	RATHERY	VILLARET
GOUGEROT	LEQUEUX	RETTERER	ZIMMERN
GREGOIRE	LEREBOULLET	RIBIERRE	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR CHANTEMESSE

Médecin de l'Hôtel-Dieu
Membre de l'Académie de Médecine
Commandeur de la Légion d'honneur

AU DOCTEUR M. KLIPPEL

Médecin de l'hôpital Tenon

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

A MES FRÈRES

A MES MAITRES DANS LES HÔPITAUX

MONSIEUR LE PROFESSEUR CHANTEMESSE

Membre de l'Académie de Médecine
Médecin de l'Hôtel-Dieu
Commandeur de la Légion d'honneur

(1909-1910-1911-1912)

MONSIEUR LE DOCTEUR TUFFIER

Professeur agrégé à la Faculté
Chirurgien de l'hôpital Beaujon
Officier de la Légion d'honneur

(1910-1911)

MONSIEUR LE DOCTEUR FAISANS

Médecin de l'hôpital Beaujon
Commandeur de la Légion d'honneur

(1912-1913)

MONSIEUR LE DOCTEUR BAZY

Chirurgien de l'hôpital Beaujon
Membre de l'Académie de Médecine
Chevalier de la Légion d'honneur

(1913-1914)

AUX Drs DE MASSARY, LAIGNEL-LAVASTINE, M. NATHAN, H. MEURISSE, J.-J. ORTEGA, JULIAN ROSAL, MANUEL ARROYO.

SUZETTE LABROUSSE
(1747-1821)

ÉTUDE D'UN CAS

De Psychose systématisée progressive

A BASE HALLUCINATOIRE

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

INTRODUCTION

Le Mysticisme révolutionnaire. — Catherine Théot. — La « Mère de Dieu » et Robespierre. — Suzette Labrousse, Dom Gerle Pontard.

Le mysticisme pendant la Révolution a fait l'objet de maintes études de la part des historiens.

On sait que cette époque troublée a produit toute une catégorie de personnages qui sont demeurés célèbres au point de vue de la pathologie mentale : tel le cas de Théroigne de Méricourt, la triste héroïne du 10 août, fustigée l'année suivante sur la terrasse des Feuillants, tombée depuis dans la plus complète démence et qui finit ses jours à la Salpêtrière ; tel encore celui d'Olympe de Gouges, cette aïeule du féminisme moderne, qui réclama le droit de vote pour ses congénères en ces termes : *La femme a le*

droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune.

La liste est longue de ces excentriques qui vinrent illustrer les annales révolutionnaires : névrosées politiques ou névrosées religieuses. Parmi ces dernières, deux ont plus particulièrement joué un rôle important : Catherine Théot et Suzette Labrousse.

Le cas de Catherine Théot est bien connu. Née en 1706 « elle connut, écrivent L. Nass et Cabanès, les macérations et les mortifications volontaires dès son plus jeune âge. Fille du peuple, elle vint à Paris, où elle se plaça comme domestique au couvent des Miramionnes. Là, elle communiait chaque matin. Cette exaltée se croyait une nouvelle Catherine de Sienne ; elle avait des hallucinations, au cours desquelles elle entendait, elle aussi, des voix : celles-ci lui disaient qu'elle était la Vierge, et en conséquence la mère de Dieu ; qu'elle recevrait Jésus, qui viendrait du ciel pour mettre la paix sur la terre (1) ».

La « mère de Dieu », c'est ainsi qu'on l'appelait, fut enfermée à la Bastille, puis à l'hôpital en 1779 ; mais bientôt on la relâchait, estimant sa folie peu dangereuse. Avec la Révolution, on vit Catherine Théot prendre une place inattendue : elle mit l'Evangile au service de la Constitution et prêcha le retour au Christianisme primitif. Elle fit de nombreux adeptes

1. Cabanès et L. Nass, *la Névrose révolutionnaire*, p. 506.

et les séances qu'elle tenait rue Contrescarpe sont demeurées célèbres.

Tout d'abord étrangère à la politique, la secte créée par la « mère de Dieu » devint bientôt une association purement jacobine ; le Chartreux Dom Gerle en était le chef spirituel, Robespierre le chef temporel. Le tyran présidait parfois, dit-on, les assises, sur un fauteuil bleu,et qui restait habituellement vide, à la gauche de la Déesse qui trônait sur un fauteuil blanc ayant à sa droite, sur un fauteuil rouge, Dom Gerle. Et l'on sait qu'à la fête de l'Être suprême Robespierre vint habillé singulièrement, vêtu d'un costume bleu et portant une perruque poudrée.

Ce fut la découverte, par le Comité de sûreté générale, de cette assemblée, sur laquelle Robespierre avait fondé quelque espérance pour se faire identifier, sans doute, à l'Être suprême, qui l'atteignit dans sa force et décida de la journée du 9 thermidor.

L'histoire de Suzette Labrousse, est, bien certainement, moins connue que celle de Catherine Théot, mais elle n'est pas moins intéressante.

Considérée jusqu'à ce jour, par la plupart des historiens ou des conteurs d'anecdotes, comme une hystérique, Suzette Labrousse fut, en réalité, atteinte comme C. Théot d'un délire mystique.

C'est l'étude de la psychose systématisée progressive, à base hallucinatoire, qui évolua chez cette femme que nous avons ici en vue.

La Révolution fit de Suzette Labrousse, comme elle fit de « la mère de Dieu » un personnage célèbre et

qui, très vraisemblablement, serait resté dans la banalité sans les événements de 1789.

Jusqu'à 1792, Suzette Labrousse passa ses jours dans le Périgord : elle y cultiva son idée fixe, celle de réformer le clergé, et qui lui vint à la suite d'une hallucination survenue à l'âge de douze ans. La jeune Périgourdine était de famille très pieuse ; elle apprit à lire, comme du reste tous les enfants à cette époque, dans la Bible et les livres saints ; elle en fut fort impressionnée. Ses premières hallucinations ne furent que des réminiscences de ses premières lectures.

C'est l'époque de *l'Encyclopédie;* nulle part ailleurs qu'en Périgord on ne vit une telle vulgarisation de cet ouvrage, notamment dans le clergé de cette province : voilà qui peut venir expliquer, dans une certaine mesure, le degré d'instruction que l'on trouve chez Suzette Labrousse, et dont l'entourage était certainement instruit. Ses discours, voire même ses énigmes, dénotent une certaine connaissance des choses de son temps, mais il est bien certain que les élucubrations de cette mystique ne prennent une teinte de véritable instruction et une allure de solidité historique qu'à partir du jour où elle fit la connaissance des deux personnages qui eurent, sur elle, l'influence la plus manifeste : le chartreux Dom Gerle, dont nous venons de voir le rôle auprès de C. Théot, et l'évêque Pontard, de Périgueux.

Dom Gerle fut le premier qui eut sur Suzette Labrousse une influence notable. Né en Auvergne en

1740, il reçut une solide éducation. Entré jeune dans l'ordre des Chartreux, il devint bientôt prieur de Port-Sainte-Marie. En 1789, il fut élu député aux États Généraux par le clergé de la sénéchaussée de Riom. Ce fut l'un des premiers mandataires du clergé qui se rallia au Tiers État et, le jour du serment du Jeu de Paume, il fut de ceux qui se distinguèrent le plus par la véhémence et la ferveur patriotique. (Il figure dans le tableau de David, *le Serment du Jeu de Paume*, au premier plan, à la gauche du spectateur, la main gauche repliée sur la poitrine, le bras étendu dans l'attitude du serment.)

Membre de l'Assemblée constituante, il conserva l'habit de chartreux jusqu'à la suppression des ordres religieux. Il eut l'audace, le 13 avril 1790, de demander que la religion catholique, apostolique et romaine, fut déclarée religion d'État. Le 18 juin, la même année, il osa entretenir ses collègues des prédictions de Suzette Labrousse, et qu'elle lui avait faites onze ans auparavant, sur la nécessité d'une révolution générale et sur les réformes que cette crise devait entraîner. La séance fut bruyante et l'assemblée passa à l'ordre du jour.

Dom Gerle, bien évidemment, est encore un type de mystique. « Ordinairement sombre et d'un mutisme poussé jusqu'à la plus folle exagération, écrit l'abbé Moreau, très sobre de paroles et de gestes, il était parfois sur certains sujets d'une violence de langage peu commune, il prétendait être philosophe et tenait beaucoup à ce

titre. Visionnaire et mystique, il voyait tout en rêve et dans de prétendues visions. » Après le départ de Suzette Labrousse pour l'Italie, on le vit s'affilier à C. Théot. « Dans un grenier du pays latin, écrit Michelet, l'esprit lui était soufflé par une vieille femme idiote qu'on appelait la mère de Dieu. C. Théot (c'était son nom) était assistée, dans ses mystères, de deux et charmantes femmes qu'on appelait la Chanteuse et la Colombe. » Emprisonné avec la plupart des adeptes de la « Mère de Dieu », Dom Gerle fut remis en liberté après le 9 thermidor. Il mourut, dit-on, en 1806.

Mais c'est certainement l'évêque constitutionnel Pontard qui joua, dans la vie de Suzette Labrousse, le premier rôle.

Pierre Pontard naquit à Mussidan en 1750 : ce fut un homme assez médiocre ; ses études ne firent certainement pas supposer l'avenir qui l'attendait. Nommé curé de Sarlat, il se montra, en 1789, très partisan des idées nouvelles ; il fut sacré à Bordeaux en 1791 à quarante et un ans, et fut nommé membre de la première législative.

« Auteur du *Journal prophétique* de 1792 à 1793, écrit-on dans les *Annales de la Religion*, il se montra d'abord aussi furieux que Luther, dénatura les prophéties d'Isaïe. Il attribua à deux prétendues prophétesses : M^lles^ Labrousse et Brouhn, la prédiction des succès sacrilèges du parti philosophique de l'Assemblée législative et ce parti se fortifia par ses blasphèmes.

On le vit combattre l'éternité des peines de l'enfer, devenir l'apologiste du divorce, autoriser le mariage des prêtres, et leur donner l'exemple en se mariant lui-même. Il osait célébrer les saints mystères une pique à la main, le bonnet rouge sur la tête, faisait placer sa femme près de l'autel, et l'annonçait dans son journal. »

Ce fut lui qui se fit le propagandiste des écrits de Suzette Labrousse. C'est sur ses instances que la visionnaire vint à Paris ; il la connaissait, ayant été la voir à Vauxains, attiré par sa renommée. Très versé dans le magnétisme, Pontard la mit en contact avec la duchesse de Bourbon. C'était chez cette princesse un rendez-vous de toutes les personnes qui désiraient s'initier aux sciences occultes ; l'arrivée de la prophétesse périgourdine fut un attrait de plus aux séances de spiritisme.

Pontard fit connaître, à ce moment, les énigmes de Suzette Labrousse et les accompagna de commentaires aussi obscurs que le texte lui-même et assez puérils. Il se fit le défenseur de cette femme et s'en servit pour répandre ses propres idées. Dès lors, les écrits, les discours de la prophétesse portent la marque des idées mêmes de Pontard : c'est évidemment sous la signature de Suzette Labrousse que Pontard écrivit les réponses aux opinions de l'abbé Maury sur la constitution civile du clergé. Les effets oratoires de Suzette, pendant le voyage qu'elle fit à travers le Midi de la France — voyage visiblement ins-

piré par Pontard — ont été préparés par l'évêque de Périgueux.

Quant aux desseins de la Périgourdine d'aller catéchiser le pape, c'est encore une conception du même Pontard, qui la poussa à partir pour tâcher de convaincre le Saint-Père de la réforme du clergé d'après les principes de la Constitution.

Pontard finit tristement. Au lendemain de la Terreur, après le départ et la chute lamentable de la prophétesse, l'évêque constitutionnel tomba dans la pire des déchéances; il en fut réduit pour vivre à spéculer sur les élucubrations de Suzette Labrousse; mais cela ne dura pas longtemps : il ouvrit ensuite un pensionnat rue du Montparnasse, qui fut éphémère, et tenta, avec succès du reste, d'intéresser la duchesse de Bourbon à son malheureux sort; elle fut si touchée de son infortune qu'elle lui constitua une pension viagère. Par l'entremise de la princesse, il réussit à devenir, triste déchéance, receveur d'octroi à la barrière du Trône. Il était alors septuagénaire. Il termina ses jours à l'institution Sainte-Perrine où il mourut à quatre-vingt-trois ans, le 23 janvier 1832, sans les secours de la religion, disent les uns, après s'être réconcilié avec Dieu, affirment les autres (1).

Il n'était pas sans intérêt, pensons-nous, de donner, avant d'entrer dans le détail de notre sujet, quelques

---

1. V. *Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne*, par P.-J. Crédot.

indications biographiques sur la vie des principaux personnages révolutionnaires qui ont influencé le délire de notre héroïne ; d'autant plus que Dom Gerle et Pontard sont deux types tout à fait particuliers de dégénérés, qui ont été poussés par les événements à jouer un rôle excentrique. L'époque révolutionnaire abonde en individus de cette sorte, et le clergé constitutionnel a fourni un certain nombre de prêtres dévoyés qui pourraient former un beau sujet d'étude de pathologie mentale : le dernier ouvrage de M. Lenôtre (1) relate le cas intéressant de l'un d'entre eux, l'abbé Jumel, et qui a porté encore à l'exagération les idées constitutionnelles de Pontard.

Nous avons tenu à donner une idée d'ensemble, un peu à bâtons rompus, certes, de l'état d'esprit, en matière de religion, à la fin du XVIII^e^ siècle. Les personnages que nous avons nommés ont tous eu leur moment de vogue, tombé, du reste, dès la fin de la Terreur. Mais pendant cette période, les masses, bien mieux que croyantes, mystiques à l'excès, se sont passionnées pour tous ces illuminés et ont été la raison même de leur succès.

Nous allons étudier, avec quelques détails, la vie même de notre personnage ; et, après avoir donné l'interprétation pathologique de ses faits et gestes, telle qu'elle a été proposée, nous verrons comment on peut classer les phénomènes morbides qu'il a présentés.

---

1. Lenôtre, *Bleus et Rouges*.

LA VIE DE SUZETTE LABROUSSE

I

LES ANNÉES DE JEUNESSE

L'enfance de Suzette Labrousse. — Son mysticisme et sa religion. — Première hallucination à douze ans. — Suzette refuse de se marier. — Séjour au couvent.

Clotilde-Suzette Courcelle-Labrousse est née, le 8 mai 1747, à Vauxains, près de Ribérac, dans le Périgord.

Dès son plus jeune âge, Suzette Labrousse montra des particularités de caractère qui impressionnèrent vivement son entourage.

« Les premières paroles que mes parents me firent entendre, dit-elle au commencement du manuscrit qu'elle a consacré à l'histoire de sa vie, me frappèrent si vivement qu'il me semble les entendre encore au moment où je les retrace, bien que je ne fusse guère âgée que de quatre ou cinq ans, lorsqu'elles furent prononcées.

« Ils me dirent que Dieu était présent partout, qu'il était le bienfaiteur universel et la récompense des bons. Ces paroles embrasèrent tellement mon cœur

d'amour pour Dieu, que, dès lors, je n'eus plus qu'un désir, voir ce Dieu ! A chaque heure du jour, et souvent au milieu des nuits, je le suppliais de se manifester à moi, de se faire voir.

« Ce désir devint si ardent, qu'il ne me laissa bientôt plus aucun repos ; c'était une véritable obsession, une sorte de maladie délicieuse où la crainte et le repos se mêlaient à je ne sais quelle vague lassitude de toutes les facultés. »

La jeune Suzette était alors, ainsi qu'on le voit, d'humeur triste et portée à la rêverie ; elle s'éloignait de ses frères et de sa sœur, ainsi que des autres enfants de son âge, pour aller cacher, dans quelque coin silencieux, ses extases maladives. Elle prenait souvent le chemin des champs et s'enfonçait dans les coins les plus solitaires pour contempler longuement le ciel, parce qu'on lui avait affirmé que Dieu habite «l'autre côté du bleu». Elle y restait des journées entières espérant que le Seigneur lui apparaîtrait quelque jour dans une éclaircie lumineuse.

Ne voyant pas ses espérances se réaliser, elle résolut un jour de mourir afin de « monter au ciel pour voir Dieu ». Elle avait neuf ans !

« Le repos était devenu presque impossible pour moi ; enfin je n'y tins plus, et je résolus de mourir. Aussitôt cette résolution arrêtée, je devins plus calme. Cependant je me demandai pendant plusieurs jours comment mourir. J'appris, un matin, qu'un paysan des environs s'était empoisonné en avalant par mégarde une araignée cachée dans un raisin où il mor-

dait à belles dents. Mon parti fut pris à l'instant. Je me mis à faire la chasse aux araignées et à d'autres petits insectes venimeux. Au bout de quelques heures, j'en eus réuni un certain nombre dans une petite boîte, faite avec deux cartes à jouer, et sans la moindre répugnance j'allais les absorber, lorsque ma mère, qui enseignait le catéchisme à mes frères et sœur, leur dit, à propos du cinquième commandement, qu'il n'est pas plus permis de se donner la mort que de la donner à autrui. »

« Ce fut pour moi un coup de foudre ; je m'enfuis à l'église, je me couchai au pied de l'autel et témoignai mon regret à Dieu, de ce que, ne voulant pas se montrer à ceux qui sont ici-bas, il leur défendait aussi de mourir pour l'aller voir chez lui. »

Elle regrettait de n'avoir pas été vivante au temps de la présence sensible de Dieu sur la terre pour s'attacher à lui, malgré tout et malgré tous.

A toute minute elle se glissait furtivement dans la chambre de sa mère, où il y avait un crucifix, pour le contempler ; elle s'en empara et le plaça à côté de son lit afin de le posséder auprès d'elle jour et nuit. « Alors, que de célestes ravissements, de saints transports, combien de délicieuses larmes que Jésus-Christ lui payait en ineffables retours ! » La contemplation lui procurait de telles impressions qu'elles laissait échapper de pieux gémissements, de petits cris et des sanglots. Cet état alarma un peu la famille ; sa mère en découvrit la cause et lui enleva son crucifix ; elle la gronda beaucoup et la

livra aux railleries de ses frères et de sa sœur qui se moquèrent fortement de ses pratiques dévotes. Elle brûlait de s'unir à Jésus. « Faites-moi mourir, disait elle, j'irais vous voir. Reprenez, reprenez la vie que vous m'avez donnée pour que je sois plus tôt dans votre sein : la mort est dans ce monde, la vie est près de vous. »

Pour lui changer un peu les idées, sa mère essaya de la distraire et de lui inspirer l'amour de la parure ; tout fut inutile, Suzette ne pouvait être heureuse que seule ; rien n'était pour elle plus agréable que la solitude et la rêverie dans les champs.

Quand vint l'âge de la première communion, elle se sentit « comme abîmée dans un océan de bonheur » à l'idée de recevoir son Dieu. Le grand jour arrivé, elle eut à peine la force nécessaire pour aller jusqu'à la sainte-table et prononcer d'une voix défaillante ces mots : « O Jésus, restez en moi jusqu'à ce que j'aille vous voir au ciel. »

On découvrit alors qu'avec ses sentiments de folle piété elle avait aussi de vilaines habitudes. Voici comment Lairtullier raconte la chose : « Depuis quelque temps, un sentiment plus vif et plus délicat que jamais venait mettre un comble à ses joies intérieures et l'esprit malin, qui toujours se tient prêt à tendre ses pièges à l'innocence, faisait servir les treize ans de Suzette et son excellente santé à ses vues perfides. Hélas ! tandis que l'adolescente se livrait en toute sécurité et dans la candeur de son âme à la douceur de ses enivrements mystiques, et

qu'elle ne pensait qu'à céder à la suavité d'une sainte et légitime effusion, la flamme des sens y était pour quelque chose et même pour beaucoup trop. Elle y allait avec tant de confiance qu'elle ne croyait devoir parler de rien à son confesseur, et ce ne fut qu'accidentellement et sans songer à mal que certains mots, lâchés avec naïveté, mirent ce dernier sur la trace et lui firent découvrir le pot aux roses. Mais qui aurait eu le courage de la trouver coupable avec une bonne foi si candide (1)? »

Entre douze et treize ans, Suzette eut une première hallucination auditive. « J'étais dans notre vieille église, écrit-elle, c'était un soir ; je priais en regardant la nuit s'étendre sur le chœur, la lampe du sanctuaire vacillait, comme si elle eût voulu s'éteindre. Je me rapprochai, car je ne pouvais voir la porte du tabernacle derrière laquelle était l'hostie et, dans l'hostie, Jésus.

A ce moment je me sentis comme transportée par un accès d'amour extraordinaire, et une voix me dit : *Quitte la maison de ton père et de ta mère ; va parmi le monde en inconnue et en mendiante, parce que je veux, par une simple fille, réduire plusieurs grands du monde et remédier à plusieurs maux de mon Église.* Je promis de le faire. Cependant je me défiais de cette invitation, me représentant à moi-même les obstacles presque invincibles qui s'opposaient à ma mission. Une jeune fille, seule sur les grands chemins et dans les grandes villes... que de

1. Lairtullier, *Les femmes célèbres de la Révolution.*

dangers pensais-je... Mais toujours la même voix me répéta: *Qu'as-tu à craindre, puisque je te promets d'être avec toi?... Et n'est-ce pas de ta faiblesse que je ferai ressortir ma toute-puissance. Je te promets une force supérieure à tous les dangers, et des trésors de délices préférables, même au sein des plus grandes afflications, à toutes les félicités du monde.*

L'habitude des jeûnes, les longues méditations redoublèrent, dès lors, d'intensité. Elle portait des ceintures à pointes aiguës, couchait l'hiver sur le plancher, mêlait de la cendre et de la suie aux aliments qui lui plaisaient beaucoup, et châtiait son odorat en respirant des odeurs fétides. Elle lâcha la musique pour laquelle elle avait beaucoup de goût. Objets des railleries continuelles des siens, elle sentit son esprit se replier de plus en plus sur lui-même et devint indifférente pour sa famille. Elle s'étudiait à cacher avec soin toutes ses impressions, et se renfermait parfois, durant des journées entières, dans un silence farouche, dont ni les prières, ni les menaces ne pouvaient la faire sortir. Elle se coupa les cheveux, qu'elle avait fort beaux, pour se soustraire à ces échafaudages de coiffures dont on voulait lui imposer la mode.

Ses parents lui enlevèrent en vain ses livres de piété : « Pourvu qu'on me laisse mon cœur, disait-elle tous les jours à Dieu, vous n'y perdrez rien, et sûrement on me l'arrachera avant de me séparer de vous. »

A force de prières, elle obtint de communier plus

souvent. Cette nouvelle grâce la remplit de gratitude et d'expansion ; elle aurait donné sa vie pour une communion ; elle aurait dévoré le crucifix lui-même. La vue d'une église, le son d'une cloche, tout ce qui avait trait à Jésus absorbait les facultés de son âme et lui causait de telles émotions qu'elle croyait « avoir le ciel entre ses mains ». Sa chambre lui parut un paradis quand elle eut un crucifix lui appartenant... Jusqu'à sa position, quand elle se couchait, qui prenait le caractère d'un acte religieux.

Ses tantes voulaient la produire dans le monde et la marier. Bien qu'elle louchât un peu, sa fraîcheur avait inspiré un jeune homme, doué de tous les avantages extérieurs, joints à une fortune immense ; il était d'une piété singulière, ce qui pouvait donner à espérer que Suzette répondrait à sa passion. Voici comment elle raconte cet épisode de sa vie : « Mes tantes me tourmentaient pour me faire agréer ce jeune homme. J'avoue que je le trouvais charmant ; tout en lui m'attirait, et je ne doute pas que nos cœurs ne fussent faits pour se comprendre. Il vint un soir dîner chez mes tantes ; pendant tout le repas il me combla de douces prévenances ; à un moment convenu, dans la soirée, on trouva le moyen de nous laisser seuls. Je compris qu'il allait me presser de prendre une décision au sujet de l'union projetée entre nous. Je ne me trompais pas. « Vous voulez une » réponse, lui dis-je, lorsqu'il eut achevé, la voici... » Je ne puis, ni ne veux être votre femme. Je ne me » marierai jamais. » Comme il me demandait pour-

quoi, je lui répondis : « A quoi bon nous unir pour » être obligés de nous séparer bientôt? » Je pensais alors à ma mission ; mais quoiqu'il me pressât de m'expliquer, je n'en fis rien, car le temps n'était pas venu de manifester au monde les desseins que Dieu avait sur moi. Mes tantes me faisant souffrir une vraie persécution pour l'agencement de mes cheveux, je pris soin, une nuit, de les couper ras. Cette action jointe au refus de me marier irrita profondément tous mes parents, et je fus enfin ramenée à mon cher Vauxains. Là, du moins, j'allais pouvoir me retrouver avec moi-même, chère solitude ! »

Malgré sa répugnance bien connue pour le mariage les prétendants ne manquèrent pas de se présenter à la famille, elle les refusa tous.

Elle était déjà un belle femme. Elle venait d'avoir dix-sept ans. « C'était, écrit l'abbé Moreau, une assez belle jeune fille, sa taille était un peu au-dessus de la moyenne ; elle était mince et vive par nature, et ses efforts pour paraître raide et froide ne réussissaient pas toujours. Ses cheveux, qui faisaient l'admiration de tous, étaient d'un beau châtain tirant sur le blond ambré. Ses yeux très bleus auraient été parfaitement beaux si l'habitude des rêveries et des contemplations n'eussent donné à son regard une expression vague et louche. Son teint était frais et coloré comme celui de la plupart des jeunes filles du Midi. En un mot si Suzette n'était pas ce qu'on nomme une jolie fille, c'était du moins une belle femme. »

Cette beauté lui parut très dangereuse ; aussi résolut-elle de la faire disparaître. Elle endossa l'habit grossier des tierceletles, mais ce costume ne fit que rehausser sa beauté ; alors elle se confectionna un masque de carton mou qu'elle remplit de chaux vive, et l'appliqua sur son visage ; elle le garda une nuit entière ; le lendemain, en l'enlevant, elle constata avec étonnement que sa figure n'avait subi aucune altération.

Pontard place à sa vingtième année l'épisode du masque, il le raconte de la façon suivante : « Mais tant de saintes dispositions n'empêchèrent pas la chair de se révolter, elle en ressentit cette année de si rudes attaques que, craignant de s'être exposée à quelque accident, elle appliqua la nuit, de la chaux vive sur tout son visage, afin de substituer à la fraîcheur du coloris qui l'animait, des rides et des cicatrices, mais le remède n'opéra point d'effet, le teint resta parfaitement le même et les tentations ne furent ni moindres, ni moins fréquentes qu'elles l'avaient été. »

Plus elle fréquentait les sacrements, en effet, et plus elle avait de lutte à soutenir contre elle-même. « Par instants, dit-elle, je me sentais envahie par des doutes affreux ; une voix me poursuivait, me criait souvent et retentissait mystérieusement au fond de moi-même. Il me semblait parfois entendre comme un rire moqueur, tandis que la voix me criait : « Non, il n'y a pas de Dieu, tes pensées ne » sont que des chimères. » Souvent encore je me

sentais envahie par l'orgueil, je me surprenais à satisfaire d'étranges caprices, produit de l'amour-propre.

» J'éprouvais aussi d'épouvantables tentations qui me poursuivaient parfois nuit et jour, affectant mille formes honteuses et troublantes. »

Suzette entra alors au couvent de Sainte-Ursule à Périgueux, où elle ne fit qu'un court séjour. Voici ce qu'elle-même en raconte.

« Suivant les conseils du curé de Vanxains, dit-elle, je me rendis à Périgueux. Je ne parlai point à ma famille de mes intentions. Depuis longtemps, d'ailleurs, on avait l'habitude de ne plus s'occuper de moi que pour me railler; mais, franchement, je n'en ressentais aucune peine. Je me souciais des moqueries de tous comme de néant. Elles ne me causaient pas plus de sensation que les mouvements des insectes qu'on foule aux pieds sans s'en apercevoir.

» En arrivant à la communauté, je fus reçue à bras ouverts. On me fit visiter le couvent jusque dans ses moindres détails.

» Je demandai à parler à l'aumônier; on me répondit que je ne pourrais le voir que le lendemain après la messe. J'attendis ce moment avec impatience.

» J'avais l'intention de lui raconter toute l'histoire de ma vie. Je désirais surtout savoir son appréciation sur la mission divine que j'avais reçue. Il m'accueillit avec une gravité un peu froide; je ne me sentis pas le courage de lui faire en ce moment

mes confidences. J'éprouvais une sorte de honte devant l'expression de visage très moqueuse de cet abbé.

» — Que voulez-vous me dire ? me demanda-t-il en voyant que je restais muette et quelque peu sotte devant lui.

» — J'ai d'assez graves communications à vous faire, lui répondis-je ; mais, n'ayant pas pris le temps de me recueillir, je vous écrirai tout ce que j'ai à vous dire, si vous voulez me le permettre.

» Il me regarda avec surprise et fit un léger signe de tête pour me faire comprendre qu'il consentait.

» La première impression que m'avait produit ce prêtre était pénible pour moi. Je me sentis horriblement gênée à la pensée de le revoir ; je n'étais pas habituée à être traitée avec tant de froideur.

» Je voulus savoir son nom : on me répondit qu'il se nommait de Saint-Gérac. Toutes les religieuses en faisaient le plus grand cas, le regardant comme un homme de beaucoup d'instruction et de piété. Cela dissipa un peu mes préventions contre lui.

» Je me hâtai d'écrire l'histoire de ma vie et, quelques jours plus tard, je lui remis le manuscrit. Il le reçut sans curiosité, m'assura le lendemain qu'il l'avait lu, et me demanda quelque temps pour me donner son avis au sujet de ma mission.

» Le jour suivant il évita soigneusement ma rencontre ; mais dans la matinée, nous étant trouvés face à face, je lui demandai ce qu'il pensait des choses contenues dans mon manuscrit. Il me regarda bien

dans les yeux, et pendant longtemps, puis il secoua un peu les épaules et me dit : « Tenez-vous entre les mains de Dieu, et, s'il a réellement besoin de vous, il saura vous mettre en marche quand l'heure sera venue. »

Suzette ne demeura pas longtemps au couvent. Son père étant tombé malade, les religieuses, craignant peut-être que la maladie du père ne fût héréditaire, ne voulurent plus d'elle « et certes, dit Pontard, la novice n'en voulut pas davantage, si jamais elle en avait voulu ». Elle partit du couvent très heureuse parce qu'elle « voyait éclore de nouveau son projet si chéri, et si invinciblement chéri ».

Suzette venait d'atteindre sa vingt-deuxième année.

II

SUZETTE LABROUSSE ET LE CLERGÉ

Retour à Vauxains. — Suzette écrit ses mémoires et ses énigmes. — Correspondances avec l'abbé de Saint-Gérac. — Mgr de Flamarens. — Les frères Chaminade. — Dom Gerle fait la connaissance de la prophétesse.

De retour à Vauxains, Suzette entretint une correspondance suivie avec l'abbé de Saint-Gérac. Voici, par exemple, la lettre qu'elle lui écrivait au mois d'octobre 1769 :

Monsieur l'Aumônier,

Vous me dites toujours de prendre patience : vous n'êtes point le seul; mais il y a déjà bien longtemps que je patiente. J'aimerais mieux que des hommes de Dieu me fissent comprendre que j'ai tort de persister dans mon projet ; mais point. Tous me répètent la même chose : « Ayez patience ! » Mais le sentiment de ce que j'ai à accomplir ne m'en laisse aucune. Je dis tous les jours le rosaire à cette intention, et je fais brûler une lampe devant le crucifix. Aidez-moi, je vous en conjure, de vos oraisons et surtout de vos lumières.

Je suis bien malheureuse d'être ainsi un objet de contradiction pour beaucoup de monde. Parmi les personnes que je connais, les unes me prennent pour folle, les autres pour menteuse et hypocrite ; seuls les bons habitants de Vauxains éprouvent pour moi un peu de respect et même, m'a-t-on dit, de l'affection. L'idée de ma mission me poursuit sans cesse. La nuit, des voix semblent me presser. « Lève-toi et marche », me disent-elles au milieu du silence. Dites-moi ce que vous me conseillez. Je ne puis pas longtemps vivre ainsi. Je suis trop troublée.

Je vous serai bien reconnaissante de prier pour moi et de m'aider de vos conseils. J'attends une lettre de vous, monsieur l'aumônier, et vous prie de bien croire au profond respect de votre humble fille et servante,

Suzette Courcelles-Labrousse

Dès lors, Suzette se met à composer ses énigmes. On y a vu, par la suite, des prédictions sur les événements de l'époque. Ce qui est certain, c'est que ce sont de véritables élucubrations, faites, en majeure partie, de réminiscences des évangiles et des livres saints. Nous les reproduisons à la fin de notre thèse.

Les communautés de Notre-Dame de Saint-Benoît, de Sainte-Claire, à Périgueux, celles de Ribeyrac, d'Aubeterre, de Libourne, de Bordeaux lui offrirent de la recevoir. « Je préfère, dit-elle, me retirer seule, c'est ainsi que Dieu le veut de moi » (Pontard).

Elle reçut alors plusieurs legs de gens qui voulaient la fixer dans sa paroisse ; elle hérita d'un jardinet attenant à l'église, local qui doit être, si son projet a lieu, « le superbe théâtre des événements les plus admirables ; et Vauxains deviendra un des plus beaux endroits du monde ».

A vingt-cinq ans, elle fit une maladie grave ; elle se confesse et prophétise qu'elle ne mourra pas. Comme pendant tout son séjour au lit, il ne lui avait pas été permis de communier autant de fois qu'elle l'aurait voulu, elle prit la détermination de construire dans son jardinet un oratoire en communication avec l'église. Mgr de Flamarens donna même 300 francs pour les premières dépenses. (De nos jours, ce bâtiment existe encore et sert de sacristie à l'église de Vauxains).

C'est à cette époque que Suzette commence à écrire : Perpétuellement travaillée par le désir d'accomplir sa mission de prophétesse, elle composa en de longs manuscrits l'histoire de sa vie et de ses hallucinations. « Sa vie, dit Pontard, est pleine des tableaux les plus expressifs, où elle peint les artifices du démon, les faiblesses de la nature, les prévenances et les secours salutaires d'une grâce tou-

jours attentive, ce fut au fort de ces tentations de tout genre qu'elle exprima sa position et sa confiance, en même temps, par ces paroles, qui regardent, dit-elle, le présent et l'avenir. »

Ces écrits terminés, elle partit de Vauxains pour aller à Ribeyrac les déposer entre les mains d'un directeur, M. Constantin. Il fut si étrangement surpris des choses qu'ils contenaient qu'il ne voulut donner aucun avis à la demoiselle. Ces manuscrits étaient une reproduction faite de mémoire de ceux qui avaient déjà été lus par l'abbé de Saint-Gérac.

Le directeur Constantin l'envoya à Mgr Flamarens, évêque de Périgueux qui, à son tour, ne voulut rien lire des mémoires de Suzette, et l'adressa à Mgr de Beaumont, archevêque de Paris.

Elle fit ainsi trois ou quatre voyages à Périgueux sans aucun résultat ; au retour du dernier elle trouva à Vauxains l'homme qui eut le plus d'influence sur l'orientation de son délire, Dom Gerle, qui l'attendait, impatient de la connaître et de lui parler.

Heureuse de se voir prise au sérieux, pour la première fois, Suzette écrit : « Enfin, Dieu a daigné me manifester sa volonté par la bouche d'un vénérable religieux. Il m'a pressée de me mettre en marche et d'annoncer au clergé de France, et à celui du monde entier plus tard, que l'heure de réformer les abus qui se glissent dans l'Église de Jésus-Christ, est arrivée. Que les grands seigneurs prennent garde !

Chacun est égal devant le Maître ; leurs privilèges sont des iniquités. Comme je témoignais au R. P. Gerle mon étonnement parce que tous les autres prêtres m'avaient traitée comme une folle, il m'a répondu : « Souvenez-vous que les prophètes aussi » étaient jugés comme fous ; mais les terribles événe- » ments qu'ils annonçaient s'exécutaient tout de même. » Maintenant je ne suis plus inquiète ; encore le temps indispensable à régler mes affaires, et je m'éloignerai. »

Cette lettre est datée du 29 septembre 1779, Suzette avait alors trente-deux ans.

Depuis cette époque elle suit une correspondance assidue avec Dom Gerle.

Elle écrit constamment aussi à Mgr de Flamarens qui, pour s'en débarrasser, l'adresse à MM. Chaminade, prêtres directeurs du collège de la petite ville de Mussidan-sur-Isle.

A partir de cette époque ses écrits n'ont plus ni la même forme ni la même tournure que par le passé, elle ne demande plus de conseils, elle en donne.

Elle se vante alors de ne plus éprouver de tentations ; elle a l'air de se prendre pour un être supérieur débarrassé des faiblesses de l'humanité.

En 1785, c'est-à-dire à trente-huit ans, elle écrit : « Pour la grâce de Dieu, tout a disparu. Je suis comme une muraille sapée par les fondements. Tout cède en moi, tout plie, jusqu'aux tentations de la chair, et je ne sens plus d'autre envie que de devenir toute en Dieu, et de n'en sortir jamais. »

En octobre 1785, elle adressa aux frères Chaminade dix petits cahiers dont parle Pontard. Elle termine de la façon suivante le premier de ces fascicules : « Je vous le dis et vous le répète, demandez à Dieu un remède court et prompt pour réveiller et guérir la terre, et demandez, plus par des cris que par des simples prières. Sans cesse élevez vos yeux vers le ciel, et votre cœur pour toutes les nations. Que votre vie, comme la mienne, soit un cri perpétuel. Vous trouverez le volume bien gros, mais *le temps viendra où des caractères me seront donnés qui, d'un seul mot, diront beaucoup.* »

Ailleurs elle leur dit : « Vous pensez trop aux biens de ce monde ; ayez pour conseilleur, sur votre table, soit en faisant vos comptes, soit en travaillant de toute manière, un crucifix qui fixe vos regards ; à cet aspect vous sentirez vos projets, vos vues, vos intentions, s'épurer ; vous dépouillerez le vil homme pour vous revêtir de l'esprit de Jésus-Christ. »

Dans un autre cahier elle décrit les dimensions d'un vaste bâtiment qui sera construit à Vauxains, lequel édifice sera appelé la masse publique et qui, joint aux autres, fera de cet endroit comme la Jérusalem céleste.

C'est très probablement dans ces cahiers que sont écrites ces mille choses que Pontard lui-même, qui avait tant d'intérêts à les croire, appelle invraisemblables. Pontard dit : « Il est d'autres événements qui ne sont ni croyables ni vraisemblables : comme tout ce qu'elle raconte de Vauxains, lieu de sa naissance

et de son oratoire ; de la manière dont elle sera conservée dans la suite, et mille autres choses. »

« Elle explique comment se fera en elle le miracle qui justifiera sa mission pour le renouvellement de l'Église. *Ce miracle consiste en sa transformation totale, laquelle transformation, la sortant de la classe des êtres naturels par un effet de la continuité de l'amour réciproque de Dieu et de sa créature sera visible à l'univers entier, pour attirer tout à Dieu.* »

Le clergé assermenté constitutionnel commençait à prendre la place du clergé fidèle. M^lle^ Labrousse s'adressa alors aux frères Chaminade pour ravoir ses écrits ; ayant éprouvé des difficultés elle eut recours aux formes juridiques, on lui donna raison.

A l'âge de quarante-trois ans, c'est-à-dire en 1790, elle est encore à Vauxains, attendant l'heure propice de partir pour son grand voyage de réforme.

En cette même année 1790, apparut le n° 1 des *Prophéties de M^lle^ Labrousse concernant la Révolution française suivie d'une prédiction qui annonce la fin du monde.*

Sa renommée était si grande que, de tous les coins de l'État et même de l'étranger, elle recevait des lettres et quelquefois des visites, surtout de Paris.

Elle avait écrit neuf autres livres, qu'elle remit à Dom Gerle, et qui sont la conclusion de son plan.

Elle continuait à prophétiser toutes sortes de choses relatives à la Révolution et aux hommes.

Elle pense que bientôt elle sera appelée à venir à Paris pour s'expliquer devant l'Assemblée.

Nous publions ici une lettre écrite par un prêtre, M. Grivet, qui, pendant six ans, put observer Mlle Labrousse à loisir, et qui témoigne de sa renommée.

Et puis une lettre écrite par la prophétesse à son cousin.

Lettre de M. Grivet, prêtre missionnaire, à M. son père, conseiller honoraire en la chancellerie de Guienne.

Périgueux, 17 février 1790

Mon très cher père,

Continuez-moi, je vous prie, la grâce de me donner de vos nouvelles le plus souvent, qu'il vous sera possible ; c'est pour moi une bien douce satisfaction d'en recevoir.

J'ai vu hier et conféré avec Mlle Labrousse près de trois heures de temps : elle était venue incognito exprès, pour entrer en pourparlers avec moi sur son affaire Voici tout ce que je peux vous en dire ; car tout ne se dit pas. De tous les coins du royaume, elle reçoit des lettres et des personnes de toute marque et de tout caractère ; mais principalement de Paris, de M. de Cicé, garde des sceaux, de tous nos députés, d'un très grand nombre qui ne sont pas les nôtres, pris surtout dans l'ordre du clergé.

On lui écrit que le Comité ecclésiastique vient d'être doublé, et qu'il s'occupe à lire ses écrits ; qu'elle est désirée de près du tiers de l'Assemblée. Elle ne s'y rendra cependant que lorsque le gros la demandera.

Elle vient de faire passer à Dom Gerle, député aux États, neuf livres qui sont la conclusion de son plan. Je puis vous assurer que s'il est qu'elle y paraisse, elle leur parlera avec une présence d'esprit, une fermeté et une facilité incroyables. En leur adressant la parole, elle ne se servira pas de cette expression pompeuse, nos seigneurs, mais de celle-ci membres d'une petite famille ; car elle croit toucher au

moment où il est le plus urgent pour la France d'employer les moyens qu'elle propose, si l'on veut voir naître subitement, sous vingt-quatre heures, la paix et la tranquillité ; et si on s'y refuse, il en coûtera à notre nation la plus terrible saignée.

Elle paraîtra donc à Paris ; j'y serai moi-même vraisemblablement appelé ; pour y certifier ce qu'elle dit depuis près de six ans, dont je puis dire une partie déjà, accomplie, et j'ai bien à me reprocher de n'avoir pas voulu savoir le contenu de ses ouvrages, malgré les pressantes sollicitations qu'elle m'a faites si souvent. J'en serai puni par une privation d'avantages qui eussent reflué sur ceux qui m'appartiennent.

Après son apparition à Paris, elle reviendra à Vanxains, d'où elle disparaîtra, et on ne saura plus de ses nouvelles.

Alors trois autres prêtres et moi entreprendrons une mission d'un an, au bout de laquelle un autre et moi accueillerons les potentats dans un lieu que je ne puis nommer. Ils y viendront prendre des moyens pour rétablir l'ordre dans leurs États. Attendez-vous à voir les troubles, qui nous affligent, suivrent toute l'Europe ; les portes des couvents vont être ouvertes, les séminaires réformés ; il n'y aura point d'homme si vil, si méprisé qu'un prêtre inexact dans sa conduite. La charité des premiers siècles renaîtra parmi nous. Vous aurez, mon cher père, une grande joie de vivre ; vous serez ravi de mourir... Le Périgord, entre autres provinces, abondera en avantages spirituels et temporels. J'ajoute que son affaire sera examinée à Paris : elle sera approuvée hors du royaume, et sera conclue dans le royaume. Je vous dis tout ceci afin que, si besoin est, vous puissiez rendre témoignage que ce n'est point après coup qu'elle a prédit ces événements : mais longtemps avant leur époque... Vous avez peut-être su la mort de M. Chaminade, prêtre respectable à tous égards : il dort, il parlera. Si vous avez occasion de voir l'abbé Rembaud, dites-lui, s'il vous plaît, que j'ai fait passer son nom et autre chose dans bien des endroits. Je suis surpris, on ne peut plus, de me voir arriver des lettres des endroits les

plus éloignés et des personnes les plus ignorées jusqu'ici.

Cessez de vous alarmer sur les malheurs des temps, vous êtes à la veille de voir les jours les plus beaux. Ne doutez pas des dons de Dieu, me répète-t-elle sans cesse.

Copie d'une lettre de M^lle^ Labrousse en réponse à M. son cousin

Je vais, mon cher cousin, répondre aux questions que vous me faites, c'est-à-dire autant qu'il sera de la prudence de le faire.

D. — Vous me demandez quel est l'objet de mon plan ; s'il embrasse l'univers entier, ou une de ses parties ; si l'effet qui en doit résulter influera également sur la religion et sur la politique.

R. — Je réponds que le but est de rendre les hommes meilleurs en les dépouillant de leurs préjugés.

Que ce plan embrasse l'univers entier.

Que le succès qu'il aura doit influer sur le corps politique, en procurant de bonnes lois et de bonnes constitutions ; mais il influera surtout sur la religion, qui l'emportera sur toutes les autres : l'Évangile sera préconisé par tout l'univers.

D. — Vous me demandez par quelle autorité je serai mandée à Paris ; devant quel tribunal je rendrai compte des vues sublimes que j'annonce.

R. — Je serai mandée à Paris par l'ordre législatif, si toutefois je ne me trompe pas. Arrivée dans la capitale, la première demande que je ferai sera qu'il me soit permis de n'avoir d'autre asile qu'une église, tout le temps que je ne serai pas nécessaire ailleurs, ayant demandé aux personnes qui agissent dans cette affaire qu'il soit formé un comité ecclésiastique, composé des évêques du royaume ; ce comité sera chargé d'examiner mes ouvrages et je les discuterai en sa présence, dans le plus grand détail, si cela est nécessaire.

Ce comité fera son rapport à l'Assemblée Nationale, s'il

le juge à propos. Après avoir recueilli les voix, on prononcera sur leur validité ou leur invalidité.

Si leur validité est reconnue, et que je sois introduite, je n'aurai plus qu'un mot à dire, et à demander qu'on y réponde ; si la réponse est favorable, je me retire, pour aller achever de remplir ma mission ; si cependant il arrivait qu'avant le rapport du comité ecclésiastique, la majeure partie de l'Assemblée Nationale témoigne de l'empressement à m'entendre, je me rendrai à ses vœux et, après avoir glorifié l'Être Suprême j'objecterai à l'Assemblée le parti à prendre me concernant.

Si on se rend à mes vues, je sais ce que j'ai à ajouter ; si on s'y refuse, je me renferme dans le silence, jusqu'à ce que le comité ecclésiastique que je demande me soit accordé, de manière qu'il ne se décidera définitivement rien sans son concours.

D. — Vous me demandez encore comment je démontrerai ma mission à des hommes, la plupart, malheureusement, sans foi, sans religion ; et quel sera le signe auquel ils connaîtront l'esprit qui me conduit.

R. — C'est un mystère que l'événement seul expliquera ; je n'en puis dire davantage, si ce n'est que, d'après la connaissance que l'Assemblée prendra, si je ne me trompe pas de mon affaire, elle aura toute satisfaction à cet égard, tout autant que le comité ecclésiastique m'autorisera à parler.

D. — De plus, vous voulez savoir si on doit regarder la révolution actuelle comme le symptôme ou l'avant-coureur de l'événement annoncé ; s'il est nécessaire ; si le bouleversement s'opérera en même temps dans l'ordre moral et physique, et s'il en doit résulter une destruction quelconque.

R. — Ce que l'on appelle aujourd'hui révolution n'est qu'un préliminaire nécessaire de ce que doit entraîner l'événement attendu, et n'est en effet que les symptômes ; que l'univers, à cet instant, se sentira comme régénéré et rempli d'allégresse.

L'ordre moral et physique y est même intéressé ; il n'en

résultera d'autres destructions que celle des préjugés et de la cause des maux qui inondent la terre. Les corps reprendront une nouvelle vigueur, seront dans un nouvel état de santé, occasionné par la joie de l'âme.

On s'attachera par toute la France à la faire abonder en fruits ; la paix et la tranquillité seront universelles ; loin qu'il s'ensuive aucune destruction, les hommes n'en seront que plus tôt régénérés. Cependant, il me semble que, si on met trop de retard, c'est-à-dire à seconder mes vues, une *saignée cruelle* s'en suivra. Dans l'intérêt public, j'ai prévenu quelqu'un de l'Assemblée, et leur ai ajouté de mettre la première personne du royaume sous la protection de la sainte Vierge et de saint Michel, et de faire dire chaque jour une messe pour eux ; et voyant cette crainte en tout citoyen, comme dans l'appréhension qu'elle ne se réalise, j'ai prié ceux qui sont dans le cas d'agir pour moi, que si on y met davantage de délai, de sortir de la capitale et de ses environs tout ouvrage qui pourrait me concerner.

D. — En outre, vous demandez s'il est vrai que j'ai prévu la révolution actuelle, c'est-à-dire la convocation de l'Assemblée nationale.

R. — Quant à la révolution et à la convocation, je les ai toujours vues comme inévitables, ne commencer que par mon affaire, et ne finir que par elle ; c'est-à-dire, quoique je n'aie pas désigné ces propres termes, l'idée, le besoin, n'en est pas moins donné par mes plans, projets et sensations démontrés dans tous mes ouvrages, ainsi que par le concours de toutes les nations qui doivent enfin la compléter, suivant l'ordre qu'il m'a semblé de vous donner ce que je fis, il y a environ onze ou douze ans.

Quant aux ordres religieux, j'ai dit, et non écrit, à gens qui pourront le témoigner quand besoin sera, que, si je ne me trompe pas, de nécessité, plus de vœux de clôture ; et pour en dire la raison j'attends d'être interrogée.

Quant au clergé, j'ai dit, il y a environ trois ou quatre ans et j'ai donné par écrit, à gens qui l'ont gardé, et le produiront quand on voudra, que nous voici au temps où l'on

demandera à tout prêtre : Que faites-vous là ? et s'il ne se trouve pas entré par la porte de la bergerie, ou n'avoir pas mené son troupeau dans de bons pâturages, il sera traité qu'il se trouvera meilleur de se retirer que de demeurer.

De plus relativement au bien du clergé, j'en ai, s'il me semble, prévu, et en conséquence marqué, dans mes ouvrages donnés, qu'elle en serait en partie la diminution.

D. — Vous me demandez enfin si le mois de mai 1790 sera l'époque de la conclusiou de mon affaire, et à quel signe on pourra connaître jusqu'à ce temps que je ne me suis pas trompée.

R. — A cela je vous réponds que je n'ai fixé aucun temps ; mais je dis seulement qu'il me semble que nous touchons au terme ; que ce qui a donné lieu à cette opinion, c'est la demande que je fis il y a trois ans au mois de mai prochain, à la la communauté de Sainte-Ursule de Libourne, de prier Dieu pour moi, durant ce temps ; leur répliquant, à une de leurs questions sur ce fait, qu'une fois les choses commencées, il se pourrait que trois ans suffiraient pour que le tout fût accompli. Quant au signe auquel on prouvera que je ne me suis pas trompée, le voici. Si je vais à Paris, comme par les évêques qui m'examineront, et auxquels je ne me dépars pas d'en appeler, je reviens et peu de temps après je repars, pour conclure ma mission, par le plus grand des événements. Qu'on ne me demande point où je vais, parce qu'on ne le saura pas, si toutefois j'en suis crue ; voilà le seul signe pour le succès à désirer et prévu depuis plus de trois mille ans, circonstancié par divers personnages comme je l'ai détaillé avant d'avoir su ce qu'ils en avaient dit, et dont tout homme est capable de faire la vérification, s'il veut examiner toutes choses d'une manière pure et simple.

Voilà, mon cher cousin, le peu d'éclaircissements que je puis donner pour le moment ; je désire bien, je vous assure, que le temps vous en donne de plus grands ; mais quelle chose qui survienne, que rien ne vous fasse impression, et ne vous empêche de bénir Dieu de tout ; dirigeant, à n'en pouvoir douter, tout pour notre avantage, ce que nous

reconnaîtrons aisément, si nous avons le bonheur d'envisager toutes choses d'une manière pure et simple.

Priez Dieu pour moi.

Du 4 février 1790, à Vanxains

Suzette Labrousse

III

SUZETTE LABROUSSE ET LA RÉVOLUTION

Départ de Suzette Labrousse pour Paris. — La duchesse de Bourbon et le spiritisme. — La prophétesse et sa mission : le voyage à travers le Midi de la France, l'arrivée en Italie. — Suzette au fort Saint-Ange. — Retour à Paris. — Dernières années et mort de Suzette Labrousse.

Les événements devaient pousser d'eux-mêmes Suzette Labrousse dans l'accomplissement de sa mission. Ce fut d'abord dom Gerle, ensuite une assemblée de notables évêques.

En 1790, dom Gerle, au risque de se couvrir de ridicule, en présence de tant d'hommes intelligents, suivant les expressions mêmes de l'abbé Moreau, demanda la parole aux États Généraux pour vanter les mérites de Suzette Labrousse. Ce fut un tumulte indescriptible et l'assemblée demanda à grands cris l'ordre du jour. Le religieux n'avait pu qu'à peine prononcer les quelques paroles que voici :

Citoyens,

Il existe dans le Périgord une personne nommée Suzette Labrousse, elle a annoncé à un grand nombre d'individus la

révolution présente; elle m'a communiqué, il y a onze ans, un ouvrage (manuscrit) dans lequel elle précisait la convocation de l'Assemblée nationale, la cassation des vœux monastiques, la réforme des abus, le rappel du clergé à sa pureté primitive, la fédération de tous les *peuples de la terre pour ne plus former qu'un peuple de frères*. Ces prédictions ont été communiquées dans ce temps à Mgr l'évêque de Périgord.

L'Assemblée nationale a eu lieu..., la cassation des vœux a eu lieu...

Une assemblée, à Paris, de huit évêques, dont on ignore du reste les noms et dont un seul se refusa à donner son assentiment, approuva le plan de Suzette qui était de venir dans la capitale.

Aussitôt qu'elle sut cette décision, elle se mit en route. Durant le jour qui précéda son départ elle fut très gaie; elle annonça à sa servante que tous les hommes ne tarderaient pas à être très heureux, qu'elle partirait dans la semaine pour faire un voyage d'un an.

Avant de partir elle lui ordonna de se coucher; cette dernière s'efforça de ne pas s'endormir. Suzette s'habilla d'un costume nouveau, abandonnant l'habit des Tiercellettes; cette toilette ayant duré plus d'une heure, la servante s'endormit; vers trois heures du matin elle se réveilla et trouva la chambre de sa maîtresse vide et son lit non défait. On put suivre la trace de ses pieds nus jusqu'à 500 ou 600 mètres seulement au nord-ouest de Vauxains. Pour faire perdre sa piste elle ne suivit pas les sentiers battus.

Elle avait écrit plusieurs lettres dans lesquelles elle

avertissait qu'on la considérât comme perdue et n'étant plus de ce monde : « Je pars cette nuit, dit-elle, dût-il tomber des hallebardes. Tenez bon, quand même je mourrais misérablement, et quand on vous dirait que j'ai apostasié, soutenez mon frère, et dites-lui que tel a été l'empire du mouvement intérieur dont je suis affectée, qu'il m'a fallu surmonter tout ce que la nature m'inspirait pour lui. »

Elle parle de ce départ comme de l'époque de son bonheur suprême. C'est le commencement des grandes œuvres de Dieu, le signal du retour des juifs et de la conversion de tous les peuples du monde, elle se regarde comme une victime universelle (Lairtullier).

Elle arriva un mois plus tard à Paris et s'installa, tout d'abord, rue du Bac, dans un petit logement que ses adeptes lui avaient loué près des missions étrangères. Elle n'y demeura guère. La duchesse de Bourbon la pressa de venir habiter dans son hôtel, heureuse de posséder près d'elle « la célèbre prophétesse » dont tout Paris s'entretenait.

Cette princesse était une adepte fervente du spiritisme et de l'hypnotisme, et c'est très vraisemblablement dans un but intéressé qu'elle s'était adjointe Suzette Labrousse dont elle entreprit l'éducation en matière de sciences occultes.

L'alchimie était alors à la mode, l'étude de la magie, de la divination, lancée par Mesmer et par Cagliostro s'était répandue ; on recherchait les initiations aux sociétés secrètes. « Des loges d'adoption

se formèrent dans les classes instruites, notamment chez la duchesse de Bourbon qui en était précisément la grande maîtresse.

Dom Gerle, lui aussi, fréquentait la maison si accueillante pour les mystiques et les occultistes.

Suzette Labrousse y fit la connaissance de Robespierre. Et, de ce jour, elle fit du tyran une idole, qu'elle mettait volontiers au-dessus de Jésus.

L'association Pontard, Dom Gerle, Suzette Labrousse ne fut pas sans attirer de vives polémiques : articles de journaux, revues, pièces de théâtre furent composées pour tourner en ridicule les amis de la prophétesse périgourdine. *Les Amours de Dom Gerle*, *le Don patriotique du Périgord à l'Assemblée nationale*, *la Dinde aux truffes* ne sont pas sans intérêt historique.

Dans ces pamphlets, il apparaît que la prophétesse fut en relation avec Marat, Desmoulins, Fierville, Guilotin, etc.

Malgré le ridicule dont la couvrirent tous ces pamphlets, M^lle^ Labrousse ne continua pas moins son rôle de prédicante devant de nombreux et importants adeptes. Avant de quitter Paris pour l'Italie elle fit, entre autres, cette prédiction : *M. le Dauphin dernier mort, et M. Mirabeau, l'un enterré à Saint-Denis, et l'autre à Sainte-Geneviève, apparaîtront bientôt...* (Pontard).

Elle ne tarda pas, en effet, de se déterminer à accomplir sa fameuse mission, poussée par Pontard et ses amis : « Je vais bientôt partir, dit-elle, pour

accomplir ma mission près du pape : hier a eu lieu une réunion de plusieurs de mes protecteurs et amis. A ce sujet, le vénérable Pontard de Périgueux, Dom Gerle, M. le député d'Arras et son ami le Dr Guillotin et plusieurs députés de divers points de la France, ont applaudi à mon projet. L'encouragement de Robespierre m'est très agréable, car il est bien écouté, c'est un homme savant et qui parle comme un livre, mais il a des idées. »

Partie de Paris le 19 février 1792, nous la retrouvons à Lyon le 28 mai de la même année ; là, elle écrit de mémoire tous les discours qu'elle a débités pendant son voyage. Nous nous faisons un devoir de reproduire ces discours qui sont très intéressants au point de vue pathologique. Dans le premier on reconnaît aisément sa plume ; dans les autres on remarque l'intervention de Pontard dans la rédaction.

Discours de Mlle Labrousse

Sur les objections qu'on lui a faites sur la Constitution, et qu'elle a prononcé, d'une manière très intelligible, dans plus de trente villes et villages, dans les clubs, dans les églises, et partout où l'on a voulu.

Messieurs,

Puisque vous me demandez que je vous fasse, avant de vous lire mon discours, un précis de ce je suis et qui je suis, volontiers je me rends, dès que vous me faites apercevoir un bien de le faire. Mais ce ne sera qu'une idée simplement

que je vais donner de ce qui en est, et suffisante seulement, pour qu'on puisse s'adresser à des gens qui sont dans le cas de donner de plus amples connaissances.

Je vous dirais donc, premièrement, que je suis cette demoiselle Labrousse du Périgord, dont on a tant parlé dans les papiers publics, dès le commencement de la Révolution, et qu'on ajoutait l'avoir prédite depuis longtemps, au point que Dom Gerle, député à l'Assemblée constituante, en fit une motion. Je suis donc cette demoiselle Labrousse du Périgord, de la paroisse de Vanxains près de Ribérac, en France, royaume de l'Europe.

Je suis née l'an 1747, le 8 mai, dans ladite paroisse de Vanxains, et fut baptisée le même jour, apparition de saint Michel Archange, sous la protection duquel je mis dès mon bas âge, et dont j'ai ressenti une grande protection surtout contre la passion de l'orgueil, dont je ressentis de grandes attaques dès ma plus tendre jeunesse. A un âge plus avancé, qui est l'âge de trois ans, étant en la compagnie de mon crucifix, que je regardais dès lors comme mon favorit, étant là occupée de quelque ouvrage que j'avais à la main, je sentis un fort sentiment qui me disait de me prosterner à ses pieds, ce que je fis ; aussitôt ce même sentiment continue, et me dit de sortir de la maison de mon père, à l'insu de tous mes parents, d'aller parmi le monde, en mendiante et en inconnue, qu'il voulait, par une simple fille, réduire plusieurs des grands du monde, et remédier aux maux de son Église.

A cela j'eus peur et je répondis : « Cependant, Seigneur, si c'est vous qui l'exigez de moi, j'irai quand vous voudrez ; mais aussi, si ce n'est pas vous, je serais d'abord perdue, et comme on s'est déjà aperçu que je m'adonnais à votre sainte religion, on dira ensuite que c'est elle qui m'a fait tourner la tête et cela lui portera tort. »

De sorte que depuis, qui fait un espace ou intervalle de trente-deux ans, depuis le carnaval dernier, ce sentiment s'imprégna si fort dans mon âme, que malgré que je l'aie éprouvé en cent mille manières, il m'a néanmoins resté et

je me suis sentie portée, en toute occasion, à faire tout ce que j'ai fait dans la vie. En conséquence c'est-à-dire comme pour préparer de loin les matériaux et me disposer à tout, avec toute la générosité possible, ce que j'ai toujours fait malgré les frayeurs étranges que l'idée d'un pareil projet peut et doit occasionner, mais le ressentant en moi sans cesse, comme un sentiment irrésistible, j'ai cédé, en tremblant, et néanmoins avec confiance, ce qui accroissait à mesure mes condescendances à ses volontés ; car il me semblait toujours ne vouloir rien faire en moi, sans moi, des circonstances s'étant présentées de faire mes ouvrages, j'ai cédé à cela comme au reste.

Je les ai donc faits par le temps, c'est-à-dire à divers temps, et où j'y ai mis tout ce qui m'a semblé devoir être, touchant les choses du temps, comme celles me concernant, de sorte qu'on verra le passé, le présent et l'avenir et dont il me semble voir maintenant que j'y ai mis beaucoup de choses, plus par respect pour son Église que par esprit de prophétie ; mais qu'il bénira et couronnera ce louable respect tout de même des beautés de sa vérité ; ce qui me fait rappeler que je sentais, quand je forçais cet esprit, c'est-à-dire quand je le surpassais, quand il me paraissait aller contre les saintes lois de l'Église, que je sentais, dis-je, une frayeur qui me faisait passer outre, ou le donner direct, ou sous-entendre par des paroles de la loi et par des paroles de la foi.

Voilà ce que nul ne pourra guère saisir ; mais qu'on passe outre, et qu'on se rappelle seulement que j'ai dit ceci, parce que quand ces paroles feront besoin on les saisira ; ainsi dès que je n'exige rien de personne, que je ne compromets personne ; il faut me faire grâce là-dessus, par une autre raison encore, qui est que si tout se réalise, on verra ma raison, etc.

I

Discours

Sur les objections qu'on m'a faites sur divers points de la constitution et que j'ai débité en public, comme en particulier.

Frères et amis,

C'est de notre constitution que je veux vous parler ici, à la vérité, non pour les savants et gens instruits, parce qu'ils n'ont pas besoin de mes instructions, mais seulement pour qui ne le sont pas, tel qu'est ce pauvre et cher peuple, comme n'étant guère instruit de sa loi, et que néanmoins on blâme souvent de faire des folies et des extravagances. Helas ! si l'on était juste, on conviendrait que s'il lui arrive d'en faire, c'est parce qu'il ne sait pas sa loi ; quelle atrocité d'abuser de son innocence, ou, pour mieux dire, de sa bonne foi, pour la faire tourner contre lui-même, lui qui est la portion chérie de Dieu ! car il dit, *cet Etre Suprême*, mon peuple : aussi, cette considération avec tant d'autres, me portent à prendre sa défense, et à parler pour lui, quand je pense que les grands et autres voudraient, s'ils pouvaient, sacrifier ce peuple, sans aucune compassion, à leurs propres intérêts ; je ne puis supporter cette idée, cette injustice me paraît si criante que je ne puis taire mon indignation, et me porte, malgré la faiblesse et l'incapacité de mon sexe, à me produire en public, et à prendre ouvertement le parti de ce pauvre peuple, en lui démontrant qu'on tâche encore par de violents efforts à le remettre dans les fers et à l'engager à ne pas se laisser surprendre, n'y ayant point de tentatives qu'on ne fasse pour le séduire et le détruire. Aussi, leur ajoutai-je, écoutez-moi bien, mes chers enfants, c'est pour vous que je vais parler, ainsi que pour tous ceux qui seraient dans le besoin de s'instruire des vrais principes qui contribuent à faire le bonheur de l'homme.

Troisème objection

Oh ! mais la nation en a trop fait, en ce qu'elle a touché à la religion ; en exigeant le serment des prêtres. A cela j'ai répondu que c'était faux ; attendu que le serment n'a été exigé que pour connaître ceux qui ne voulaient la Constitution, d'avec ceux qui ne la voulaient pas : preuve de cela, c'est qu'on a exigé ce serment de tout fonctionnaire public ; tel que de tout précepteur qui a des écoliers, des professeurs qui avaient des étudiants, des religieuses qui avaient des pensionnaires, des hospitalières qui avaient des malades, etc ; de sorte qu'il est clair que ce n'était pas pour matière de religion qu'on exigeait d'eux ; on en devait présumer même des prêtres, puisque ce n'était que le même serment. Qu'il était sage de la part de la nation de s'assurer des intentions de ceux entre les mains de qui elle confiait son monde, parce qu'il était évident que s'ils ne voulaient pas la Constitution, il empêcheraient leurs subordonnés de s'y soumettre ! Il fallait soudain les connaître, il fallait les faire jurer, ce qui a été fait et exécuté : et quel n'est pas un de vous autres qui m'écoutez, qui n'en ferait pas autant? car ce qui doit vous le faire concevoir, c'est que, lorsque vous faites venir dans votre maison, un ouvrier pour faire votre ouvrage, ne vous assurez-vous pas, avant, qu'il vous le fera bien ? et si vous croyiez qu il vous le gatât, le payeriez-vous et même le recevriez-vous ? Ainsi, il en est de même de la nation, qui, avant de mettre ses ouvriers en travail, leur fait jurer qu'ils le feront, et s'ils ne veulent pas jurer, il est clair qu'ils gâteraient son ouvrage, ou ne le feraient pas du tout. Ainsi, braves citoyens, ne vous laissez par surprendre par tous ces CLABAUDAGES, parce que, s'il n'y a pas du dessous de carte en cela, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils tournent mal et entendent mal les motifs de nos représentants.

Le 13 juin 1792 elle est à Grenoble.

Le 30 septembre arrive à Paris la nouvelle de la

capture et de l'emprisonnement de Suzette Labrousse. Elle avait d'abord été chassée de Bologne par ordre du pape et s'était retirée à Viterbe. Là on la saisit pour l'emmener à Rome. Elle fut enfermée dans le donjon Saint-Ange, avec une suivante pour toute compagnie. Nous reproduisons ici quelques documents à ce sujet :

Extrait de *la Gazette Nationale de France*, n° 288 du dimanche 30 septembre 1792

Rome, le 12 septembre.

Il a paru à Bologne, dans le milieu du dernier mois, une soi-disant prophétesses française, nommée Marie-Suzanne Courcelle-Labrousse.

Chassée d'abord par ordre du légat, elle s'est retirée à Viterbe ; là, on l'a saisie pour l'amener à Rome : jeudi soir, elle est arrivée à Pontemolle, et on en donna, sur-le-champ, avis au secrétaire d'État, cardinal de Zélada, qui voulut qu'on l'amenât sur-le-champ ici. Elle arriva bientôt à Rome et fut enfermée dans le donjon Saint-Ange, avec une suivante pour toute compagnie.

* * *

Lettre adressée au ministre par Cacault.

Citoyen ministre,

La situation de M^lle^ Labrousse, Française née près de Périgueux et détenue au château Saint-Ange, a attiré toute mon attention. J'ai été la voir avec le citoyen Thonin, membre de la commission des arts, et nous avons vérifié qu'elle est folle : sa tête exaltée par la dévotion, est éprise du projet de réformer l'Église catholique et de déterminer le pape à renoncer à toute souveraineté et possession temporelle. C'est avec de pareilles idées qu'elle est venue prêcher

en Italie ; il était impossible qu'elle ne fût pas renfermée ; il n'y a pas moyen de lui rendre la liberté de pérorer dans Rome.

Elle se porte très bien, elle nous a déclaré qu'elle était infiniment heureuse, et l'exaltation de sa tête lui procure, en effet, une sorte de délicité qui naît de son espérance toujours également vive de réformer l'Église. Je lui ai offert de revenir en France dans sa famille ; elle m'a répondu qu'elle ne consentirait à quitter Rome qu'à la fin du siècle, qu'elle s'y trouvait à son poste et fort heureuse.

Elle occupe une vaste chambre, et elle a une femme pour la servir, qui en occupe une autre qui communique avec la sienne ; son appartement est en très bon air, en très belle vue. Elle ne m'a paru désirer, pour subsistance et de petites commodités, que douze écus romains à employer à son gré. Je les lui ferai donner.

Mlle Labrousse, âgée d'environ quarante-quatre ans, est bien élevée, elle est infiniment digne. Sa tête, exaltée sur un seul point, est sage sur tout le reste ; elle est modérée, soumise à la Providence, facile à contenter.

Elle a désiré que nous donnassions de ses nouvelles à sa famille, elle nous a prié d'écrire à son frère et de l'engager à lui marquer comment il se porte ainsi que tous ses parents.

Je vous envoie l'adresse de son frère, le citoyen Joseph Courselle-Labrousse, demeurant au bourg de Vansin (pour Vauxains) département de la Dordogne, par Ribérac, afin que vous veuillez bien lui écrire dans quel état se trouve sa sœur.

Signé : Cacault

En 1798, les troupes de la République entrèrent dans Rome. M. Moreau de Saint-Apre, vaguemestre dans un régiment, se rendit au château Saint-Ange : il y rencontra Mlle Labrousse entourée de cinq à six couples de pigeons ; sa cellule était au comble de la saleté.

Suzette Labrousse reçut l'ordre de rentrer en France, malgré son désir de rester à Rome jusqu'à 1800. Ce fut un vrai malheur pour les Romains : n'ont-ils pas manqué le spectacle qu'elle avait promis pour cette année-là ? Car elle avait prophétisé *de s'élever au ciel en présence de toute la population, si le pape persistait à vouloir rester le maître chez lui!*

Le plan de toute sa vie ayant manqué, elle rentra en France, mais contrairement à son pèlerinage d'aller, elle ne fit au retour ni discours ni sermons. « Les six ans de captivité n'avaient point, on le comprend, assaini ses facultés mentales, dit l'abbé Moreau ; elle revient donc ayant le cerveau un peu plus fêlé qu'auparavant, si c'est possible ; malgré cela plusieurs de ses anciens adeptes et de ses fidèles, comme dit Pontard, vinrent l'entourer de leur admiration et de leur respect ; mais ces réunions affectèrent, par la volonté de la visionnaire, un cachet de secret et de mystère. Elle continua ses élucubrations prophétiques, commenta plusieurs livres des saintes Écritures. Durant sa détention, elle avait écrit des méditations sur la Bible et l'Apocalypse. Malgré son échec, elle ne continua pas moins à se croire appelée à une mission réformatrice. »

Suzette Labrousse ne voulut jamais revenir dans son pays ; elle répondit aux instances de sa famille par un silence farouche.

Jusqu'à l'année de sa mort elle sortit peu de chez elle, s'occupant de mystérieux travaux.

Avant de mourir elle fit un testament, elle y nom-

mait Pontard son légataire universel, lui laissant comme héritage une somme de 3.000 francs que l'évêque déchu et misérable eut soin d'arracher à la famille Labrousse.

Mlle Labrousse mourut en 1821 dans les bras de Pontard qu'elle avait fait venir chez elle quand elle commença à sentir sa fin prochaine. Nous ne savons pas quelle maladie l'emporta si brusquement, en tout cas elle resta lucide jusqu'au dernier jour, elle ne fut pas victime de sa psychose, mais, très probablement, d'une maladie intercurrente.

Dans l'appartement de la prophétesse, on trouva, après sa mort, toutes sortes de fioles, d'instruments et d'appareils d'alchimie, outre un tas de papiers plus ou moins brouillés. Mlle Labrousse avait été initiée aux sciences occultes par la duchesse de Bourbon: la recherche de la pierre philosophale fut très probablement l'idée fixe de ses dernières années.

IV

LES INFLUENCES DU MILIEU SUR LA PERSONNALITÉ DE SUZETTE LABROUSSE

L'instruction de Suzette Labrousse. — Dom Gerle décida la jeune Périgourdine à l'accomplissement de sa mission. — Pontard a tenté d'exploiter la prophétesse au profit de la Constitution civile du clergé.

Un des points les plus intéressants de l'étude de notre personnage, c'est l'influence diverse qu'il a a subie.

Comme nous l'avons vu, Suzette Labrousse apprit à lire dans l'Évangile et dans une histoire sainte ; ce furent les seuls livres qu'elle eut entre les mains jusqu'à sa vingtième année. Elle était de famille pieuse et fréquentait assiduement l'église ; elle écoutait curieusement et passionnément les sermons. Elle reçut donc, dès ses tous premiers ans, une éducation presque uniquement religieuse, bien faite pour développer la forme de son délire.

Dans la suite, elle n'apprit jamais grand'chose en dehors des questions religieuses, si ce n'est que beaucoup plus tard, chez la duchesse de Bourbon, où elle fut initiée au spiritisme et à l'occultisme.

Il était bien certain qu'une femme aussi peu instruite devait devenir facilement la proie de quelque intrigant. Ce fut d'abord Dom Gerle, dont elle avait fait la connaissance au mois de septembre 1779 ; ce fut lui qui la décida dans l'accomplissement de sa mission. Une correspondance assidue fut échangée entre le chartreux et la prophétesse périgourdine ; dès lors la personnalité du Suzette Labrousse évolue : de mystique et résignée, elle devient arrogante ; elle prend le ton prophétique : c'est la conséquence même des exhortations du chartreux : « Il (Dom Gerle) m'a pressée de me mettre en marche, écrit-elle, et d'annoncer au clergé de France et à celui du monde entier plus tard que l'heure de réformer les abus qui se glissent dans l'Église de Jésus est arrivée ; que les grands seigneurs prennent garde, chacun est égal devant le Maître, les privilèges sont des iniquités. »

Après Dom Gerle, ce fut Pontard. L'évêque constitutionnel la fit venir à Paris. « Pontard, écrit l'abbé Moreau, peut être considéré comme l'auteur de tous les écarts et de toutes les folies de Suzette Labrousse ; il avait sur elle une grande influence, bien plus grande que celle qu'avait Dom Gerle sur cette visionnaire. Illuminé lui-même, ce moine subissait une volonté, mais était incapable d'imposer la sienne. Ce moine fait de Suzette une prédicante, c'est surtout lui qui excite, entretient en elle ce subdélire ou état malicieux qui la porte à l'intrigue mystérieuse des loges. C'est lui qui publie, dans son *Journal prophétique*, que Suzette est une inspirée aussi digne de foi que les prophètes de l'ancienne loi ; et la pauvre fille ment avec bonne foi, car sa parole est l'écho des théories du prélat apostat ; elle s'éloigne des pratiques du catholicisme de ses jeunes années, parce que Pontard et ses corréligionnaires politiques inventent une nouvelle religion dans laquelle le prêtre n'a plus besoin d'être chaste, une religion qui autorise le vol commis par raison de nécessité publique. Pontard, dévoyé, dégradé volontairement, sent le besoin de justifier sa conduite, il déclame contre les abus de la cour de Rome et la domination temporelle des pontifs successeurs de Pierre ; Suzette, docile instrument, se dirige vers l'Italie, persuadée que son devoir est d'éclairer et de convertir le Pape. »

L'intervention de Pierre Pontard dans tous les discours de Suzette Labrousse est manifeste ; les réponses à l'abbé Maury sont inspirées par lui, les

oraisons prononcées au cours du voyage de la prophétesse à travers le Midi de la France sont préparées par lui. « Elle se rend, dit Pontard, à Rome, en passant par Périgueux, afin de prêcher au pape et aux cardinaux les principes immortels de la liberté, ceux de la constitution civile du clergé et d'engager le souverain spirituel de d'Église à abdiquer son pouvoir temporel. Avec l'aide de Dieu, espérons qu'elle réussira, c'est le désir et la croyance de tous ceux qui la connaissent. En cela elle méritera bien de la France et du clergé en particulier, car elle fera cesser les troubles funestes qui divisent nos frères en sacerdoce. »

Suivant l'expression de M. P.-J. Crédo, l'évêque de Périgueux sut exploiter les nerfs de la prophétesse au profit de la constitution civile : « La prophétesse le consultait dans toutes occasions, dit-il, et lui obéissait aveuglement ; tout entière à ses visions, elle n'entrevit jamais ses calculs (1). »

La seule influence qui ait agi sur Suzette Labrousse, en dehors de celles exercées par Dom Gerle et par Pontard, est l'intervention, dans sa vie, de la duchesse de Bourbon, dont elle fut, du reste, le jouet. Cette princesse n'avait-elle pas pensé trouver en Suzette une recrue intéressante pour ses séances d'hypnotisme ? Notre périgourdine vint habiter dans l'hôtel de la princesse qui était ravie de posséder près d'elle la

---

1. P.-J. Crédo, *Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne*, p. 521.

célèbre prophétesse dont tout Paris s'entretenait. Suzette Labrousse, fut initiée à l'alchimie, à l'étude de la magie, de la divination, qui avait été lancée par Mesmer et par Cagliostro. Elle tint grand compte évidemment des excellentes leçons qu'elle avait reçues car sa renommée s'accrut encore lorsqu'elle se servit des procédés qu'elle avait vu employer devant elle. « Ce qui ajoute à sa célébrité, écrit Dom Gerle, c'est l'art heu- reux qu'elle possède de guérir les malades ; mais, comme elle emploie le magnétisme, qu'elle estime être un bien commun à tous les hommes, plusieurs personnes la condamnent, prétendant qu'en cela elle use de mauvais moyens. »

L'ensemble de ces diverses influences a modifié et altéré les sentiments et le caractère même de Suzette Labrousse. Spiritisme, hypnotisme, ocultisme, alchimie, voilà qui vient se mêler étrangement à sa foi ; par ailleurs, les événements révolutionnaires, qu'elle a ignorés en partie et qu'elle n'a pas compris, lui sont soufflés et interprêtés par Pontard au gré de ses inspirations. « Des pratiques les plus saintes du catholicisme, des croyances ardentes de son enfance au Jésus de l'Eucharistie, elle tombe dans un déisme fantastique sous l'empire duquel l'Être suprême et celui qui devait se proclamer son grand pontife, le cuistre Robespierre, sont placés par elle au-dessus de Jésus qu'elle avait si étrangement aimé et adoré.

« De Jésus de ses premières années, elle en parlera toujours avec respect, sans doute, et le res-

pect pour Dieu consiste seulement à ne pas blasphémer ; mais elle en fera une sorte de jacobin à bonnet rouge, au nom duquel elle prêchera la haine et la guerre à tout ce qu'on nomme aristocratie ».

Ce jugement porté par l'abbé Moreau n'est qu'à peine chargé.

Il est donc très légitime de penser que les événements mêmes de la Révolution n'ont pas eu d'influence, à proprement parler, sur Suzette Labrousse.

Quant aux hommes de la Révolution, à part Dom Gerle et Pontard, il n'en est pas qui aient marqué une empreinte sur ses sentiments. Il est fort probable qu'elle ne les a que peu ou point approchés ; toutefois, elle paraît avoir été en relations, chez la duchesse de Bourbon, avec quelques hommes politiques, notamment avec Robespierre qui lui aurait dit : « Je serai un jour obligé de remettre en place ce que je cherche à détruire aujourd'hui : la religion, vous m'aiderez. »

La seule influence salutaire qui ait été exercée sur Suzette Labrousse est le séjour qu'elle fit en prison, au château Saint-Ange à Rome, où elle demeura six années de sa vie. Elle y eut tout loisir pour réfléchir et faire pénitence. En tout cas, quand elle revint à Paris, elle se renferma dans un sage mutisme, sortant à peine une fois par mois durant quelques heures seulement, et se livrant à de mystérieux travaux d'alchimie.

Elle expira entre les bras de Pontard, persistant jusqu'à la dernière minute à se croire inspirée du ciel.

V

SUZETTE LABROUSSE JUGÉE PAR L'HISTOIRE

Suzette Labrousse fut-elle hystérique ? — C'est l'opinion généralement admise jusqu'à ce jour. — L'abbé Moreau estime que « la prophétesse périgourdine » fut atteinte de la grande névrose. — MM. Cabanès et L. Nass pensent que Suzette fut le type classique de la visionnaire.

Suzette Labrousse a été considérée par tous les historiens qui ont fait l'étude de sa vie comme une hystérique. Michelet, il est vrai, en fait une démente, mais il est assez sobre de commentaires à son sujet. Voici ce qu'il écrit d'elle dans son histoire : « Dom Gerle, à la même époque, voulait aussi que l'Assemblée proclamât la vérité des prophéties d'une folle, la jeune Suzette Labrousse. »

Dans son livre sur la prophétesse périgourdine, l'abbé Christian Moreau soutient, non sans habileté, que Suzette Labrousse fut une hystérique.

L'étrangeté de son caractère, sa vive impressionnabilité, sa tendance aux idées hypocondriaques, son imagination et son intelligence remarquables, son instinct de comédienne, lui font penser qu'elle fut atteinte de *la grande névrose*. Nous ne pouvons mieux faire ici que de citer :

« Un premier trait du caractère de l'hystérique étant la mobilité, elle parle en certains moments avec une animation extraordinaire, puis devient subitement sombre et taciturne. Tous ces changements se pro-

duisent avec la plus grande rapidité ; chez elle les impulsions ne sont pas, comme chez les épileptiques, privées du contrôle absolu de l'intelligence, mais elles sont vivement suivies de l'acte : c'est ce qui explique ces accès subits de colère et d'indignation, ces mouvements irréfléchis, ces affolements de désespoir, ces explosions de gaieté folle, ces grands élans d'affection mystique, ces attendrissements rapides et bruyants, ou ces subits emportements pendant lesquels, agissant comme une enfant gâtée, elle trépigne et sent l'impérieux besoin de briser quelque chose.

« Comme tout est contraste dans ce caractère ! Bien que n'aimant pas la parure, elle se couronne de fleurs et court, par une pluie battante, les pieds nus et les cheveux en désordre.

« Un second trait du caractère des hystériques que nous trouvons en M^lle^ Labrousse, c'est un esprit d'opposition, de contradiction et de controverse.

« Nous l'avons vue ergoter contre l'abbé Maury et tenter de le réfuter. Elle aime surtout à provoquer autour d'elle l'étonnement et la stupéfaction, en soutenant les thèses les plus extraordinaires et les plus paradoxales. Elle veut à tout prix qu'on s'occupe d'elle, qu'on en parle, elle ne néglige rien pour cela; il faut une certaine mise en scène, une austérité exagérée lui en servira. Au lieu d'agir avec l'aimable simplicité et la naïveté gracieuse des fillettes de son âge, elle accomplit les moindres actions avec une gravité et des poses ridicules ; elle reste comme en

extase et ravie au troisième ciel, les bras étendus, la bouche ouverte, les yeux vagues et errants, elle semble écouter de mystérieux accents. Parfois un long tressaillement convulsif la secoue tout entière, c'est la crise qui précède ces larmes inexplicables qui étonnent et affectent péniblement ceux qui l'entourent.

« Puis l'enfant devient jeune fille ; les accès de la maladie se manifestent alors surtout durant la nuit ; ce sont d'horribles cauchemars, des visions épouvantables, affectant, dit-elle, mille formes honteuses et troublantes. La sensibilité des organes, décuplée par la névrose, ne lui laisse pas un instant de repos, sa conscience pure et mystique est épouvantée des images qui la poursuivent ; elle se lève, elle court par la chambre, n'ose pas retourner à cette couche où l'esprit du mal la torture, dit-elle.

« Elle remplit son lit de cailloux et de débris de faïence pensant que, si le corps souffre, l'esprit jouira du calme, et elle prie avec toute l'ardeur d'une sainte ; elle écarte avec soin tout le bien-être matériel, mêle à ses aliments les matières les plus répugnantes ; et, au milieu de ses souffrances physiques et morales, elle prétend orgueilleusement qu'elle est sur la voie de la perfection, oubliant que ce qui plait à Dieu, c'est la perfection humble qui s'ignore, et non la dévotion mal entendue qui s'exalte et se donne des louanges. »

Nous verrons plus loin comment ces divers symptômes doivent être réellement interprétés. Mais dès

maintenant, nous pouvons bien dire qu'ils ne sont point particulièrement spéciaux à l'hystérie.

L'abbé Moreau estime, il est vrai, que Suzette Labrousse est une hystérique, mais une hystérique atteinte de troubles mentaux.

« Parfois, dit-il, les malheureuses victimes de cette maladie se persuadent qu'elles sont les descendantes de quelque grand personnage ; elles se disent filles de roi, quand elles ne se proclament pas prophétesses. Lorsque les hystériques sont entrées dans cette voie périlleuse, elles ont déjà mis un pied dans l'aliénation mentale, et, au point de vue médico-légal, elles n'ont plus l'entière responsabilité de leurs actes. Ainsi que nous l'avons vu, par la correspondance de Cacault et de Thouin, ces deux hommes considèrent Mlle Labrousse comme folle, avec cette particularité que sa folie n'est manifestée que dans un seul point, lorsqu'elle parle de sa mission de réformatrice de la religion. Cette folie partielle a été étudiée chez une foule de névrosées, et on la désigne sous le nom d'*idée fixe ou monomanie.* »

Bien certainement, Suzette Labrousse fut toujours en proie à une idée fixe, mais voilà qui contraste singulièrement avec le caractère essentiellement mobile des hystériques. Dès le plus jeune âge se développe en elle, une idée fixe ; elle est préparée par son éducation même, ainsi que nous l'avons vu, au cours de sa vie ; à douze ans, cette idée prend forme, après une première hallucination ; à partir de cette époque, tout gravite autour de sa mission : elle

ne vécut que dans le but de réformer la religion et d'aller catéchiser le clergé. Les circonstances seules transformèrent ce délire, et c'est ainsi que sous l'influence de Pontard, elle arriva à prêcher le panégirique de la Constitution. L'idée directrice est tout de même restée fixe, le seul changement survenu est dans la participation et la suggestion de ses amis.

Nous voilà loin d'une idée fixe d'hystérique. Nous allons voir bientôt que l'idée fixe de Suzette Labrousse est la manifestation d'une psychose mystique, progressive, hallucinatoire.

MM. L. Nass et Cabanès, qui ont étudié le cas de Suzette Labrousse dans leur livre intitulé : *la Névrose révolutionnaire*, font aussi du personnage, une hystérique.

« Suzette Labrousse, écrivent ces auteurs, est le type classique de la visionnaire. A une autre époque, elle eut consumé sa vie dans un cloître, s'abîmant dans la dévotion ; s'immatérialisant pour ainsi dire. La Révolution en fit une femme d'action ; elle se crut la Jeanne d'Arc des temps nouveaux. »

Nous ne saurions souscrire à l'idée de MM. L. Nass et Cabanès : à toute autre époque Labrousse n'eut point consumé sa vie dans un cloître. Elle ne fit, en effet, qu'un très court séjour au couvent, et, quand elle en sortit à vingt-deux ans, elle mûrissait déjà sa mission, comme on en a pu s'en rendre compte dans l'exposé de sa vie.

Depuis l'âge de douze ans, s'est développée dans

son esprit et sans jamais dévier, cette idée de réformer le clergé. C'est en 1779, dix ans avant la Révolution, que s'affirme définitivement, dans son esprit, cette pensée, après l'entrevue avec Dom Gerle.

« Suzette Labrousse, écrivent encore MM. L. Nass et Cabanès, est, à un double point de vue, un personnage fort curieux de la Révolution. En la suivant dans ses avatars, on peut se rendre compte de l'influence que les événements exercèrent sur sa *névrose*. Avant 1789, elle était mystique comme sainte Thérèse ; sous la Constituante, s'éveille en elle une foi nouvelle. Son hystérie religieuse se transforme rapidement. Nous la voyons adoptant le gallicanisme imposé par la Constituante de 1791 : c'est une réforme qu'elle va prêchant, réforme basée sur l'enseignement même de l'Évangile ; elle retourne à l'écriture, comme l'évêque Fauchet, comme Lamourette Pontard, comme le chartreux Dom Gerle, comme les théophilantropes ».

Tout ce que l'on peut dire, c'est que la Révolution a donné son empreinte au délire de Suzette, mais elle ne l'a point créé.

En vérité, Dom Gerle et Pontard ont su orienter leur sujet dans la voie révolutionnaire. Ils ont vu en elle un moyen de faire fructifier leurs idées, et l'ont ainsi guidée dans ses opérations.

Certainement Pontard et peut-être Dom Gerle, ne furent-ils point étrangers aux réponses à l'abbé Maury ; quant aux discours, prononcés par la prophétesse au cours de son voyage à Rome, ils sont

visiblement inspirés, si non rédigés par l'évêque constitutionnel. Nous avons déjà insisté sur ce point.

SUZETTE LABROUSSE FUT ATTEINTE D'UNE PSYCHOSE SYSTÉMATISÉE PROGRESSIVE A BASE HALLUCINATOIRE

Idées de persécution, démonomanie. — Hallucinations auditives et psycho-motrices. — Changement de la personnalité, délire réformateur, théomanie.

Nous venons d'étudier, avec quelques détails, l'histoire de la vie de Suzette Labrousse. Il nous est aisé, maintenant, d'en dégager un diagnostic clinique.

Suzette Labrousse est née le 8 mai 1747, à Vanxains, près de Ribérac, dans le Périgord. Elle mourut à Paris, en 1821, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Elle fit partie d'une famille composée, outre les parents, de deux garçons et deux filles, dont elle était la cadette.

Son père est le seul dont nous savons quelque chose. Lorsque Suzette était au couvent des Ursulines — elle était alors âgée de vingt-deux ans — il tomba infirme ; nous ne connaissons pas les détails de cette maladie que nous supposons avoir été une paralysie, en nous appuyant sur les paroles suivantes, écrites par Suzette elle-même : « Il est impossible, dit-elle, d'exprimer combien je craignais qu'un état semblable à celui de mon père, ne m'empêchât de remplir mon projet. »

Sa mère et ses frères ne présentèrent, à ce que nous sachions, de maladies graves ; de la sœur nous

ne savons rien du tout. En tout cas, ce fut le père, le premier membre de la famille qui mourut. Mère, frères et sœur vécurent en bonne santé jusqu'à la vingt-quatrième année de Suzette. Elle fut, jusqu'à cet âge, le motif des railleries des siens, ce qui peut nous faire croire que toute la famille se portait bien.

A sa vingt-cinquième année elle perdit sa mère.

Elle eut des tantes et un cousin, qui était le prêtre Rambeau, et peut-être un autre cousin qui fut député à l'Assemblée Nationale, à qui elle a adressé une lettre que nous reproduirons plus loin à sa place chronologique.

Antécédents pathologiques personnels. — Nous n'avons trouvé nulle part, dans son histoire, de maladies graves de l'enfance ; nous savons qu'elle fit de vingt-trois à vingt-quatre ans une maladie assez grave pour mettre sa vie en danger. A cette occasion elle se confesse et prophétise qu'elle ne mourra pas.

D'après l'étude de sa vie, que nous venons de faire, nous croyons pouvoir classer Suzette Labrousse dans le cadre des psychoses systématisées progressives de forme mystique, à base hallucinatoire. Les malades atteints de cette psychose passent systématiquement par quatre périodes très bien connues et nettement séparées les unes des autres:

Première période. — D'inquiétude et d'analyse subjective ;

Deuxième période. — D'explication délirante avec délire de persécution religieux, dans lequel les per-

sécuteurs du malade sont, en général, des êtres surnaturels ;

Troisième période. — De transformation de la personnalité ;

Quatrième période. — Période terminale, inconstante, le malade pouvant atteindre un âge très avancé et rester toujours dans sa troisième période sans tomber dans la folie complète qui est la caractéristique de cette quatrième période.

Ces périodes se succèdent les unes aux autres toujours dans le même ordre.

Pendant toute la durée de la maladie, la santé générale ne se trouve pas modifiée, les organes du malade fonctionnent bien. Le malade a une bonne mémoire, calcule facilement, parle normalement des affaires courantes ; en un mot, il n'a qu'une infirmité : il se croit en rapport direct avec la divinité, il en a reçu une misssion dont l'exécution lui incombe, Dieu lui-même lui a parlé et se sert de lui pour réformer l'humanité.

Cette affection peut se présenter, aussi bien chez ceux qui ont un passé pathologique et héréditaire comme chez ceux qui n'en ont pas, aussi bien chez l'adulte que chez l'enfant. Les auteurs italiens appellent cette prédisposition particulière de l'individu « Constitution paranoïenne ».

Cette psychose se développe plus volontiers chez les enfants, les femmes, les religieux et, en général, chez les individus de caractère sombre, méfiant,

triste, ombrageux, enclins aux pratiques spirituelles, à la misanthropie et à la solitude.

*
* *

Suzette Labrousse est passée par trois des quatre périodes de la Paranota.

Dans son enfance elle présente une période d'inquiétude, très pénible, une sorte d'hypocondrie morale pendant laquelle elle éprouve des troubles étranges; sentant ses rapports avec le monde extérieur se modifier, elle s'enferme dans une analyse douloureuse, se promenant et restant seule pendant des journées entières aux endroits les plus solitaires; elle a, dès cette époque, de mauvaises habitudes de masturbation qu'on ne découvre qu'à l'âge de douze à treize ans, et que probablement elle n'abandonna que beaucoup plus tard. Ni les railleries, ni les supplications de sa famille ne peuvent arracher l'enfant à cette indifférence envers les siens. Elle n'a qu'une idée : voir Dieu ou bien mourir.

D'une acuité psychique, d'autant plus vive que toutes ses facultés sont tendues vers le même sujet, elle écoute attentivement tout ce qui se dit, tout ce qui se fait, tout ce qui se passe autour d'elle et, dans toutes choses, par une série de raisonnements, plus ou moins logiques, elle découvre quelque ressort caché, quelque allusion à sa personne ou à sa situation: les choses les plus banales prennent à ses yeux le caractère d'événements; si rien ne lui réussit, si

ses objets ne sont pas à leur place, si on lui parle, elle trouve le moyen de déduire de ces petits contre-temps une signification tendancieuse.

A mesure qu'elle avance en âge, Suzette Labrousse manifeste de plus en plus son horreur pour la société et le bruit, son caractère s'aigrit ; à cette époque, elle commence à présenter des troubles du sommeil, elle a des cauchemars épouvantables affectant, dit-elle, mille formes honteuses et troublantes ; c'est à ce moment que commence la deuxième période de sa maladie, elle est franchement persécutée. *Elle voit des images qui la poursuivent, elle se lève, elle court par la chambre, n'ose pas retourner à cette couche où l'esprit du mal la torture, dit-elle, elle remplit son lit de cailloux et de débris de faïence* et elle prie avec toute l'ardeur d'une sainte en s'emparant d'un crucifix ou d'images saintes.

Le tableau que la malade trace d'elle-même est d'une netteté parfaite et cadre d'une manière absolue avec les descriptions classiques. En effet, Regis dit : « Le malade est menacé, tenté, violenté par Satan ; il est soutenu, réconforté, dirigé par Dieu, la Vierge, le Saint-Esprit, tel ou tel saint. C'est dans son corps et dans son esprit une lutte perpétuelle de ces deux forces opposées. »

C'est pendant cette période de sa vie que Suzette écrit cette énigme à laquelle on a voulu donner d'autres significations et qui, en réalité, n'est qu'une description nette de ses hallucinations (hall. visuelle) :

« J'ai vu le fort armé contre moi, ses armes s'agi-

ter, sa puissance déguisée me poursuivre; mais espérant que dans la suite, la lumière et la puissance duquel je marche en la présence me purifient de ma lèpre qui est pour lui comme une pierre d'aimant (son corps pour le diable qu'elle appelle le fort) alors, moi purifiée et lui renversé, ma bouche ne s'ouvrira que pour parler des choses du Seigneur. »

Dans cette énigme se traduit, en plus de son délire de persécution, la lutte titanique qu'elle sent se faire dans son être entre les mauvais et les bons esprits; il se traduit aussi l'espoir, presque la sûreté que Dieu sortira vainqueur du combat.

Dans sa magistrale description Regis dit : « Au bout d'un temps plus ou moins long, il arrive, ce qui à peu près forcément devait être, c'est que la puissance divine l'emporte sur la puissance diabolique. Et ce triomphe de la divinité qui est aussi le sien, conduit par étapes le malade au délire mystique ambitieux, à la théomanie. »

On voit donc, par cette énigme, qu'elle s'achemine vers le changement de sa personnalité, c'est-à-dire vers la troisième période de la maladie.

« Telle est l'évolution du délire religieux, dit Regis, c'est ainsi qu'il parvient à se systématiser, à se cristalliser, se traduisant par des conceptions de plus en plus coordonnées et un langage pathologique entrecoupé de néologismes et d'expressions singulières. » Nous voyons dans ses discours et ses énigmes que Suzette présenta de la loghorrée, de la

graphorrhée avec de l'auto-écholalie, nous trouvons aussi quelques néologismes.

En outre, nous savons qu'une des caractéristiques de ces malades est leur façon de s'habiller ; Suzette ne fait pas exception à cette règle. Dès l'âge de dix-neuf ans nous la voyons choisissant déjà son costume ; ce costume qui sera fameux par l'éclat des actes de celle qui le porte : elle s'habillera en Tiercelette. Depuis cette époque nous la voyons entrer au couvent, en sortir, faire de nombreux voyages de Vanxains à Périgueux, sans changer de costume ; elle l'ôtera pour venir à Paris quitte à le reprendre immédiatement après.

A l'âge de douze ans, Suzette Labrousse a sa première hallucination auditive ; c'est cette hallucination qui sera, pour ainsi dire, l'axe de son délire et de sa folie mystique. Laissons à Suzette la parole, elle raconte son hallucination de la façon suivante :

« J'étais dans notre vieille église ; c'était un soir. Je priais en regardant la nuit s'étendre sur le chœur ; la lampe du sanctuaire vacillait comme si elle eût voulu s'éteindre. Je me rapprochai, car je ne pouvais voir la porte du tabernacle derrière laquelle était l'hostie, et, dans l'hostie, Jésus. A ce moment je me sentis comme transportée par un accès d'amour extraordinaire, et une voix me dit : *Quitte la maison de ton père et de ta mère ; va parmi le monde en inconnue et en mendiante, parce que je veux, par une simple fille, réduire plusieurs grands du monde et remédier à plusieurs maux de mon Église.* J'ai

promis de le faire. Cependant je me défiais de cette invitation, me représentant à moi-même les obstacles presque invincibles qui s'opposaient à ma mission. Une jeune fille, seule sur les grands chemins et dans les grandes villes... que de dangers, pensais-je... mais toujours la même voix me répéta : *Qu'as-tu à craindre, puisque je promets d'être avec toi? Et n'est-ce pas de ta faiblesse que je ferai ressortir ma toute-puissance ?...* »

Cette description, mieux que tous les arguments, nous démontre : 1° qu'elle a eu une hallucination auditive très nette et très précise ; 2° que cette hallucination lui donnait une mission très importante, mission dont Suzette ne croit pas pouvoir s'acquitter étant donné son sexe et son manque d'instruction, ce qui démontre 3° que sa personnalité n'avait pas encore changé. Dès ce moment, l'idée suggérée par cette hallucination auditive commence le travail de destruction de sa personnalité. Suzette que nous voyons simple, timide à ce moment, prendra, grâce à l'influence de Dom Gerle et des autres circonstances que nous connaissons de sa vie, les allures de grandeur et de protection que nous trouvons dans la lettre à son cousin ou dans les lettres écrites aux frères Chaminade.

Après cette hallucination, elle sent son esprit se replier de plus en plus sur lui-même ; les derniers éclairs d'affection pour sa famille disparaissent presque définitivement, les siens désespèrent de guérir ses étranges manies ; elle s'enfermait durant des

journées entières dans un silence farouche, ni prières ni menaces ne pouvaient la faire sortir de cet état, peu à peu elle finit par haïr tous les siens ; elle en vint à se détester elle-même, considérant son corps comme son ennemi. Ce corps qui était plein de jeunesse eut à souffrir de mille manières, elle composa son breuvage à la suie et fiel de bœuf, voulut détruire les charmes de son visage, coupa ses cheveux qui étaient beaux et longs, méprisa la parure et même, malgré le désir qu'elle en avait, refusa les charmes de l'hymen avec un jeune homme riche et de bonne famille.

A cette époque, son caractère change de telle façon que sa famille lui devient nettement hostile. « Elle apparaissait au public avec sa réputation de flagellante, hagarde et sombre comme le remords » (Moreau). A cette époque « elle aurait donné sa vie pour une communion » : le curé et le vicaire ne voulant accéder à sa demande de communion journalière lui conseillèrent de se rendre à Périgueux et d'entrer dans une communauté religieuse. Elle entra au couvent de Sainte-Ursule, ce qui lui fut facile grâce à sa renommée de sainte.

A dix-sept ans, Suzette extériorise pour la première fois, et timidement, l'idée capitale de son délire que, jusque là, elle avait caché soigneusement. Voici les circonstances de ce premier pas décisif : une fois son confesseur lui ayant demandé le choix qu'elle avait fait d'un état, aucun, répondit-elle, « que celui d'aller en inconnue, mendiant mon pain, con-

fondre plusieurs grands du monde, projet que j'exécuterai dès que j'aurais reçu le sacrement de la confirmation ». Ce prêtre l'en dissuada, et d'autres avec lui, pendant dix ans. Après cette première confession, et étant déjà au couvent, elle voulut faire la même révélation à l'abbé de Saint-Gérac.

Ces paroles nous démontrent que, à cette époque, son orgueil, qui par la suite va se développer en d'énormes proportions, n'existait pas encore.

Elle est loin de l'état d'esprit qu'elle aura quand elle s'adressera, quelques années plus tard, aux frères Chaminade en 1785 : « je vous le dis, dit-elle, et vous le répète, demandez à Dieu un remède court et prompt pour réveiller et guérir la terre, et demandez plus par des cris que par des simples prières. Sans cesse élevez vos yeux vers le ciel et votre cœur pour toutes les nations. *Que votre vie, comme la mienne, soit un cri perpétuel.* Vous trouverez le volume bien gros, *mais le temps viendra où des caractères me seront donnés qui, d'un seul mot, diront beaucoup.* » On voit qu'à cette époque elle est mégalomane.

L'abbé Moreau qui constate, lui aussi, ce profond changement dans la personnalité de Suzette s'exprime en ces termes : « On le voit, le ton est complètement changé, ce n'est plus la femme dont la pitié demande conseil, qui implore comme une grâce les conseils des théologiens et des prélats, c'est une femme qui dogmatise et admoneste sur un ton prophétique et nébuleux. »

En résumé, pour arriver au complet changement

de sa personnalité, Suzette Labrousse a mis la longue période de vingt ans comptant dès le moment où elle extériorise pour la première fois l'idée de sa mission jusqu'au moment où elle écrit qu'elle recevra de la divinité des caractères extraordinaires pour exprimer ses pensées. Pendant cette longue période, elle a été la proie du délire de persécution démoniaque et des tentations de la chair les plus épouvantables, ce qu'elle traduit en ces passages que nous avons déjà cités. Suzette aimait les hallucinations érotiques, hallucinations qu'elle provoquait par les jeûnes répétés, par le silence et la rêverie.

Les malades sont parfaitement convaincues de la réalité de ces sensations de persécution et de ces hallucinations, quelques-unes vont jusqu'à s'ouvrir le ventre pour en faire sortir le mauvais esprit qui y loge, soit sous la forme d'un serpent, soit en personne; d'autres se croyant enceintes à la suite de rapports sexuels avec le diable s'ouvrent le ventre et se donnent la mort en voulant faire sortir ce fœtus infernal imaginaire. Dans d'autres cas elles se font opérer, et quelquefois ces opérations sont suivies de guérison de la maladie, ce qui prouve que parfois cette psychose peut avoir une origine organique.

Ainsi comme le persécuté-type se défend de ses persécuteurs humains imaginaires soit par des insultes, par des écrits, soit avec d'autres subtilités et actes, quelquefois criminels, ainsi le persécuté-mystique, lui aussi, se défend, soit en disant des prières interminables, soit en se confessant, en commu-

niant, en portant des images sacrées et des scapulaires

Cette situation malheureuse ne dure pas longtemps : « Tandis que le mélancolique démonophobe se regarde d'avance comme perdu, le persécuté obsédé pense facilement à une défense possible, car, il a, en somme, l'instinct de la conservation personnelle plutôt exagéré. Aussi reste-t-il toujours le même lorsqu'il délire, et présente-t-il un délire convergeant sur lui-même, par suite de l'origine primitive des idées délirantes et des troubles psychosensoriels qui les accompagnent. » (Marie)

En effet, on voit bientôt intervenir la contre-partie, les prières n'ont pas été vaines, la défense divine apparaît, dès ce moment le malade est soutenu, réconforté par Dieu lui-même, le Saint-Esprit, la Vierge, etc., comme conséquence de cette dualité de forces dans l'esprit du malade, il présente bientôt un dédoublement de la personnalité, mais ce dédoublement est plus apparent que réel ; en effet Marie dit : « C'est un point très délicat, car il faut bien distinguer le vrai dédoublement de la personnalité qui se produit chez le mélancolique possédé par deux puissances contraires et déjà même atteint dans sa personnalité déjà dédoublée, lorsqu'il n'est possédé que par une seule. Ce dédoublement subjectif des vrais possédés est bien différent du dédoublement apparent, objectif, des persécutés mystiques, à hallucinations dialoguées, ou idées de sens contraires. Chez ces derniers, qu'ils n'aient que des

ennemis ou qu'ils aient aussi des défenseurs, tout se passe de la même façon, en dehors d'eux, dans le monde extérieur. Ils assistent toujours identiques à eux-mêmes, à un combat qui se passe hors d'eux-mêmes, et présentent seulement, avec des troubles sensoriels différents, de nouvelles altérations parallèles de la connaissance. » Donc, les diférentes hallucinations du mystique, à cette époque de la maladie, se rapportent toutes à eux-mêmes : s'il est persécuté par le démon, il a l'honneur d'être protégé par Dieu qui lui parle, alors les malades entendent les paroles divines, qui leur disent des mots qui donneront lieu à l'idée capitale de leur délire : au cours d'une hallucination ils reçoivent une mission du ciel, si leur délire doit évoluer vers la théomanie, ou du diable, de l'enfer si leur délire doit évoluer vers la démonopathie.

Arrivée à cet état l'allure du malade change ; il prend des poses, il se donne de l'importance, *il change son costume selon le rôle auquel il se croit voué par Dieu, il a une mission à remplir*, etc. La logorrhée et la graphorrhée sont très fréquentes sinon constantes à ce moment et, si ces deux symptômes existent, ils durent jusqu'à la fin. Les écrits et les discours qu'ils font, ils les débitent partout, pour entraîner les foules et les convaincre de la vérité de leurs assertions. Ces écrits sont pleins de fautes, on y trouve un langage pathologique quelquefois incompréhensible, incohérent, entrecoupé par de nombreux néologismes.

« Ces individus, écrit Calmeil (*De la Folie*, p. 37, 82), ont reçu, ils le disent, des inspirations divines, ils se voient appelés à réformer les religions des peuples, à établir une religion universelle, à donner des leçons de civilisation aux divers souverains de l'Univers ; il se disent des envoyés de Dieu, de grands prophètes, ont la prétention d'être asssez puissants pour ressusciter les morts, pour lancer l'ire de Dieu sur la terre, pour hâter la fin du monde, etc. »

« Il leur arrive quelquefois, dit Montgeron, que dans la durée d'un même discours, les théomanes éprouvent successivement trois différentes manières d'être conduits dans ce qu'ils doivent dire. Ils commencent, par exemple, un discours, dans la seule vue de faire part, aux personnes présentes, des idées qui viennent de les saisir d'une manière qu'ils sentent être surnaturelle ; mais après avoir exprimé pendant quelques moments ces idées le mieux qu'ils ont pu, en cherchant les termes dans leur esprit, tout à coup, les *expressions leur sont dictées intérieurement*, pendant quelque temps ; après quoi ils s'étonnent de sentir que leur bouche parle sans consulter leur volonté ni leur intelligence ce qui ne dure ordinairement qu'un temps assez court, ensuite, ils sont encore quelquefois rendus à eux-mêmes, pour exprimer le surplus des pensées qui leur ont été données. »

Suzette Labrousse connaît très bien cette façon de faire des discours : « ...Aussi je ne suis pas du tout

étonnée de la facilité que je me sens à franchir toutes les difficultés que me présente mon incapacité, aussi vais-je parler de tout, et sur tout ce qui paraît ne devoir jamais être de ma compétence,et *aller comme une personne qui perd la tête lorsqu'elle vole au secours de ses frères qui se noient,affrontant,pour les en tirer, les dangers les plus évidents* », etc.

La remarque de Montgeron est très juste et peut être adapté à notre malade, surtout dans son premier discours, qu'elle commence :

« Messieurs : Puisque vous me demandez que je vous fasse », etc.

Ce discours, nous en sommes persuadé, est dû tout entier à sa plume et à son cerveau, contrairement aux autres, ceux qu'elle commence : Frères et amis, formule qui, selon une remarque de l'abbé Moreau, est essentiellement jacobine et surtout maçonique ; dans ces discours de la deuxième catégorie on voit très clairement, par le style et l'ordre et aussi par les expressions, que Suzette les a appris par cœur pour les prononcer, servant ainsi les intérêts de ses amis qui, comme Pontard, étaient intéressés à la réussite de l'acceptation par le peuple de la constitution civile du clergé et du mariage des prêtres.

Il y est aussi très facile de trouver les caractéristiques du langage pathologique ; l'incohérence y est la règle, les lacunes dues aux défauts de volition se trouvent à chaque pas aussi comme celles dues aux défauts de langage.

Nous avons appelé l'attention sur ses néologismes telles que son « et cætera », «le diantre bouilli », son expression « goutte, goutte, goutte », et sans doute mille autres qui ont été supprimées depuis soit par les éditeurs, soit par les auteurs et correcteurs amis de Suzette.

Pendant la période de six ans, au cours de laquelle elle fut prisonnière au château de Saint-Ange, elle vécut très heureuse : voilà un complément de sa maladie, c'était pour elle le moment du châtiment humain, châtiment qui lui donnerait la clef du ciel avec le titre de martyre ; elle en était si convaincue qu'elle ne voulait plus quitter la prison, et espérait partir directement au ciel, s'envolant dans les nuées.

L'obsession homicide est fréquente chez ces mystiques à cause de l'idée du martyre glorieux consécutif, consistant dans le châtiment humain de leur crime, châtiment qui doit hâter leur transfiguration dans l'autre monde.

Suzette Labrousse, il nous semble probable, aurait été une magnicide, si les circonstances lui avaient été favorables. En effet, dans son énigme 32, elle dit :« Il n'y a pas à douter un seul instant que le père putatif des enfants destinés à la béatitude favorise ses aînés qui le démontent pour avoir toutes ses propriétés au préjudice de tous ses cadets qui réclament ses droits ; que s'il arrive cependant qu'il se laisse surprendre par leur importunité, il aura sur le nez. » Ailleurs elle dit : «Je vous dis que tout concourt à sa réalisation (de l'énigme 32) car voilà qu'on

dit que le pape a été brûlé en effigie, M. Maury à genoux devant ; cela paraît en être un commencement ; mais j'espère encore beaucoup que cela n'arrivera pas, du moins cette année. » Par ce passage, on voit clairement qu'elle en veut au pape, qu'elle désire sa mort, et non une mort ordinaire, mais bien qu'il soit brûlé vif. Quand elle dit « cela parait être un commencement » elle traduit son désir ardent pour que « cela » arrive, et si elle espère que cela n'arrivera pas, elle ajoute « du moins de cette année », ce qui veut dire qu'elle attend une autre date que probablement elle s'est déjà fixée *in peto ;* probablement elle escomptait cet événement quand le pape serait à Paris, emmené par elle de Rome. Elle dit, en effet : « Je me charge d'aller édifier le Saint-Père, si je ne meurs pas. Je le ramènerai en triomphe à l'Assemblée Nationale pour se réjouir avec la France des faveurs que Dieu veut bien accorder à la terre, ou au moins je l'engagerai à donner son adhésion aux lois sages et sublimes que le pays s'est donné.

ANNEXES

Enigmes

J'ai vu le fort armé contre moi, ses armes s'agiter et sa puissance déguisée me poursuivre ; mais espérant que dans la suite, la lumière et la puissance duquel je marche en la présence, me purifiant de ma lèpre qui est pour lui comme une pierre d'aimant, alors moi purifiée et lui renversé, ma bouche ne s'ouvrira plus que pour parler des choses du Seigneur.

II

Si mon projet réussit ; il enverra les uns dans l'autre monde, les autres aux antipodes, et moi au *diantre bouilli.*

III

Quant à mon oratoire, c'est l'amour qui m'en a donné l'idée, c'est l'amour qui me l'a fait bâtir, c'est l'amour qui le parachèvera, et la voie de l'amour fera le reste.

IV

Mon affaire se décidera à Paris, se manifestera ailleurs et se conclura ici.

VI

Si je ne me trompe pas, nous touchons au temps où l'on dira à tout prêtre ce qu'il fait là : s'il ne se trouve pas être entré

par la porte de la bergerie, s'il n'a pas mené son troupeau paître dans de bons pâturages, il sera traitéde manière qu'il lui sera trouvé meilleur de se retirer que de de meurer.

VIII

Si je ne me trompe pas, nous touchons au temps où tout sentiment ne sera qu'Un ; tout cachet sera jeté au feu, et la croix précédera le seul qui demeurera.

X

Il y a dix ans que, si les hommes n'eussent pas méprisé mon plan, la révolution indispensable se serait faite dans la joie de tous les cœurs et sans l'effusion d'aucune goutte de sang ; maintenant, s'ils s'y refusent encore, il sera différé de dix ans, et d'ici à ce temps il y aura *excetera* partout alors, de gré ou de force cela sera. Les choses ont été, sont, et seront ainsi, à raison que, quoique le tout ne dépende pas des hommes, ils y ont cependant une tâche à remplir, dont le refus sera encore cause de la transmission de ce temps à un autre.

XI

La conclusion de ce dit plan sera un événement de joie qui fera faire aux mortels des oh ! et des ah ! sans fin, il sera manifesté à toute la terre dans l'espace de vingt-quatre heures.

XII

Quant à moi, je ne dis mot, sinon que je serai comme un ver luisant, qui, à l'approche de l'aurore, se retire à son gîte.

XIII

Tôt après vont venir les doux, les beaux, les durs et anciens siècles, après lesquels le terrible, croyant un coup de

massue, se donnera une si terrible torture, que tout sera mis dans son assiette parfaite et éternelle.

XIV

Si je vais à Paris, mon plan adopté ou non, je reviens ; si le tout doit d'effectuer, je repars pour aller compléter ma mission ; qu'on ne me demande pas où je vais, car on ne le saura pas, si toutefois j'en suis crue.

XV

Pour obvier à ceux qui pourraient conjecturer que c'est la fin des siècles que j'annonce, pour preuve du contraire, c'est que j'ai parlé pour des personnes qui n'existeront que dans deux siècles d'ici.

XVI

Qu'on observe que je ne parle dans le tout que conditionnellement et énigmatiquement, jusqu'à ce que l'Église m'ait autorisée à parler, non par défaut de certitude, en ressentant au contraire une très profonde et très intime, mais par respect pour l'autorité que lui a donnée son auteur.

XVII

Et si, en toutes ces choses, je me trompe dans la moindre de toutes comme dans la plus essentielle, quantité d'autres, respectables par leur authenticité, se sont trompés aussi ; et pour répondre aux objections qu'on me fait touchant les dites incertitudes, que je mets, j'ajoute que tous ceux qui ont parlé positivement ont ici leurs raisons pour parler ainsi, et que moi j'ai les miennes.

XVIII

Si je ne me trompe pas, le Roi de France, en qualité de fils aîné de l'Église, donnera la couronne du Saint-Empire à tous les rois de la terre ; qu'en cette double couronne il y

sera incrusté en matière le symbole de la foi, et il ne jureront que par lui et n'auront de gloire qu'en lui.

XIX

Le chef de l'Église n'aura plus aucun juridiction temporelle, qui a été jusqu'à présent comme un monstre qui a dévoré une infinité de peuples à l'Église, il ne sera plus regardé que comme médiateur entre Dieu et les hommes ; les potentats qui auront accepté de cette double couronne, en protestant de le soutenir contre toute sorte d'attentats, lui feront, quant à son temporel, un sort infiniment au-dessus de celui qu'il s'est fait lui-même.

XX

Pour répondre à ceux qui me demandent ce qui surviendra si mon plan est mis au néant à tort ou avec raison ; que si c'est à tort, l'*excetera* partout surviendra ; que si c'est avec raison qu'il est mis au néant, je reviens continuer ma vie privée, et il n'en sera pas plus rien quant au public que si j'avais rêvé.

XXI

Quant à ceux qui pourraient conjecturer que ceci pourrait s'opérer par quelques violences contre le gré ou droit des gens, surtout l'article que tout sentiment ne sera qu'un ; pour les rassurer, je peux leur attester, si je ne me trompe pas, que le tout ne sera que pas un sentiment intime, c'est-à-dire que par la seule contrainte que leur fera leur propre conscience, et dans toute la joie de leur âme ; et qu'il n'y aura que le mauvais qui voudra être mauvais, qui sera dans le cas de crever dans sa peau, n'osant se démontrer tel qu'il se sentira ; j'ajoute que quiconque doutera de tout ceci, se donnera la peine de venir me voir, et je lui donnerai telle vérification qu'il lui plaira.

XXII

Les États généraux de France ont été convoqués et harnachés comme des chevaux destinés à emporter un grand butin ; mais l'ange exterminateur étant survenu, il a renversé les projets de ces hommes insensés et s'en est servi à parcourir tous les sentiers de leur propre maison ; et jusque dans les parvis de la maison du Seigneur, excepté le sanctuaire, comme n'étant qu'à l'oing du Seigneur Dieu de le visiter : là, comme partout, il sera chargé non d'un grand butin, mais seulement de tous les immondices qui y croupissaient depuis longtemps, et qui avait occasionné une corruption générale. Les chevaux mutins et rétifs qui se sont trouvés parmi le nombre, n'ont fait que donner plus d'exercice aux autres, et les ont contraints de ménager leurs pas, afin que, n'en faisant pas d'inutiles et de surabondants, ils puissent tenir à tout ; que si tous ces chevaux ne prennent pas le mors aux dents, l'ange s'en servira pour découvrir et nettoyer tous les sentiers de la vérité et de la justice, et terminera leur course à mériter à la terre de voir devancer de son terme de rigueur le temps par lequel tout le genre humain verra de ses propres yeux l'échantillon de la pièce pour lequel il est destiné, et le fera se conjouir et se hâter dans sa course, et se féliciter de la voir se terminer.

XXIII

Cet ange exterminateur ayant pris un des sujets de ces hommes insensés, a dit à un d'eux : « Suivez partout » ; ce qui ayant été fait, il l'a introduit jusque dans les lieux les plus inconnus, et lui a dit : « Voyez, mais ne touchez à rien, parce que ce n'est que par mon moyen que vous êtes parmi tant de richesses ; et comme vous êtes un trop petit vase pour contenir ces choses, vous ne serez destiné, si vous ne vous écartez de vos voies, qu'à montrer l'échantillon dit ci-dessus, pour démontrer et convaincre les puissants que les grandes opérations, comme les plus petites, se font par des arrêtés de la Providence que par leurs pouvoirs. »

XXIV

Quant au serment, si tous eussent été aussi scrupuleux sur tout ce qui doit l'être que sur cet article,ils auraient tous fait le serment sans hésiter un seul instant ; mais ce temps jadis ayant comme jeté un voile obscur sur leur esprit, et un nuage épais étant survenu sur leur jugement, ils n'ont su le dissiper, ne voyant rien, et vont tous comme à tâtons.

XXV

Tout berger qui n'entre dans la bergerie que dans des vues de s'en nourrir soit son âme, comme son corps, n'est point digne de mener paître le troupeau, comme n'étant que la portion du Seigneur Dieu, qu'il doit plus considérer que la sienne, aussi la marque distinctive paraîtra dans sa bouche comme dans tous ses traits.

XXVI

Dans le vrai, tout prêtre qui se récrie du serment, se plaint tout seul ; cependant, étant de bonne foi, il faut convenir qu'il est rude de jurer qu'on renonce à de si hautes possessions et à de si grands privilèges pour devenir, au vu des insensés, d'aussi petits garçons : de plus il faut convenir que le cas est embarrassant au premier coup d'œil ; l'inférieur étant comme obligé de se croire supérieur à son supérieur ; cependant tout bien combiné, pour savoir la marche à tenir il ne faut point être savant, il ne faut qu'être bon.

XXVII

Ce n'est pas le tout à l'homme de jurer ; s'il se conforme exactement aux conditions de son serment, il aura deux forces contre lui ; en outre, l'abus de l'abri où le met son jurement le rendra, à l'égard des grands coups qu'il se prépare et s'attire,comme la fourmi qui n'aperçoit que les petits objets qui l'environnent ; et qui est plutôt écrasée des grands qu'elle ne les a vus.

XXVIII

Tout homme qui se livre au désordre et à la corruption, indurit à delà tout ce qui l'avoisine, et la rendra par ce moyen comme générale, ce qui va occasionner, s'ils ne reviennent à l'ordre primitif établi par l'auteur, qu'ils marcheront sur la terre comme des cadavres non sortis du tombeau, mais plutôt prêts à y entrer à chaque instant, au point que leur printemps sera pire que la caducité. Quel aspect, grand Dieu de grâce ! Hâtez-vous d'accorder à la terre un remède court et prompt pour la guérir de ces maux.

XIX

Tout homme revêtu de l'autorité souveraine qui s'ingéniera dans les affaires de la grande et nombreuse famille de France, et qui en conséquence bougera de sa place, se trouvera entre deux feux, et s'exposera, comme tant d'autres, à la pointe aiguë.

XXX

Les intelligences mystiques de France, ne s'occupant depuis longtemps que de choses terrestres, se sont si fort métamorphosées en matière qu'elles ne sont maintenant dans leur sphère que comme une masse informe ; et qui, au lieu de se mettre en activité, comme le reste des êtres, pour reprendre leur première forme, en se rendant intellectuelles, se renfoncent au contraire plus dans la matière, et ne s'efforcent par surcroît qu'à la vouloir rendre comme un miroir intelligible ; et lorsqu'à cela un chacun regarde pour y voir sa lumière et n'y voyant toujours qu'un noir brouillard, crache dessus.

XXXI

Quelle que soit l'intelligence qui jette les yeux sur cette énigme ci-dessus, si dans sa sphère elle est marquée à la lettre B, elle n'y verra goutte, goutte, goutte.

XXXII

Il n'y a pas à douter même un seul instant que le père putatif des enfants destinés à la béatitude favorise ses aînés, qui le démontent pour avoir toutes ses propriétés au préjudice de tous ses cadets qui réclament leurs droits ; que s'il arrive cependant qu'il se laisse surprendre par leur importunité, il aura sur le nez.

XXXIII

La troupe noire ayant été munie d'ailes d'aigles pour pouvoir voler à la béatitude, et n'ayant guère fait usage, elle est devenue oiseau de mauvais augure. Cependant, parmi cette troupe de loups, il y a beaucoup de moutons que le saccagement desdits loups pourrait bien envahir sans que chacun osât guère leur aller donner la main, par la crainte que sous cette peau de mouton il n'y eût un loup déjà formé. Quelle plaie au cœur bon !

XXXIV

A bas, à bas la loi : vive l'esprit de la loi ; comme n'étant qu'à l'esprit de vivifier. La lettre tue, le cadavre empoisonne ; s'il n'est donc plus possible de lui redonner la vie, réchauffons tous sans délai nos cœurs pour réédifier un nouveau corps à l'Être suprême resplendissant de lumière comme un gage garant de nos hommages, et qui invite et détermine tout être à en faire de même.

XXXV

Tout simulacre qui veut s'élever contre une nouvelle lumière qui lui est donnée en sera écrasé ; plus il s'élancera vers elle pour la dissiper, plus il en sera ébloui et comme abîmé, le temps où il faut que toute justice se fasse étant arrivé.

XXXVI

Si la vérité est étouffée par les siens, elle ressortira plutôt par l'impie même, que demeurer enfouie.

XXXVII

Tout homme qui se portera contre sa patrie deviendra l'horreur des nations, et sera obligé de se disperser, comme les renards de leurs tanières, poursuivis par des chasseurs, et qui se trouvent contraints de se cacher dans les antres de la terre et des rochers.

XXXVIII

Quant à ceux qui me demandent comment je vois ou d'où je tire ce que je dis, et je pourrais parler ainsi sur toute espèce de choses, je réponds à cela que c'est la nécessité qui détermine mes moyens, et que je n'en ai autant que je me sens comme le pis-aller des hommes : cependant j'ajoute encore qu'il me le semble, et je l'observerai toujours, jusqu'à ce que l'Eglise ait prononcé sur l'esprit qui dirige le mien.

De ce que l'on trouve en lisant ses réponses a l'abbé Maury

Page 4 : Nous prévînmes, dit l'abbé Maury, que cette prétendue organisation civile, serait, pour les ministres de l'Église, un véritable code spirituel. »

Elle répond avec un bel exemple d'auto-écholalie : «Par ce troisième article, il commence par insulter l'assemblée, en lui imputant de *vouloir s'approprier un droit* qu'elle savait n'avoir pas et d'autant plus impardonnable, *que vouloir s'approprier* des droits sur le spirituel, c'est aller directement contre Dieu, surtout quand c'est sans mission expresse de sa part. Eh ! ce n'est pas de la sorte qu'on ramène les esprits ; que de dire que c'est un code *spirituel qu'ils ont fait*, tandis

qu'il n'est question que de choses purement temporelles car *il n'est question que de choses* civiles, ne touchant en rien ni à la créance, ni d'aucun changement à la foi de Jésus-Christ. »

Voici de l'incohérence et des menaces :

Page 5 : L'abbé Maury dit : « Nous avons attendu, avec la plus religieuse résignation, la décision du vicaire de Jésus-Christ dont nous avons invoqué nous-même la juridiction. »

« Pour leur appel au Saint-Siège, il est louable, s'ils l'ont fait dans des idées désintéressées, mais on n'en croit rien, attendu qu'en bien des circonstances aussi délicates, ils ne s'en occupaient nullement ; et tant que leurs intérêts n'étaient point blessés tout passait, tout allait son train ; aussi cet appel a été leur pis-aller, plus pour se ménager une ressource, que parce qu'ils l'ont trouvé nécessaire ; ce que le pape a aussi bien senti, qu'il est dans un embarras très grand, et attend un moyen à pouvoir pacifier les choses ; il faut attendre et espérer que le temps amènera tout. *Mais s'il n'écoute pas les entrailles du Père il pourrait bien lui arriver ce qu'il m'a semblé voir dès lors que je fis l'énigme 32 ci-dessus.* Fasse le ciel que je me trompe, car ce serait un grand scandale pour les âmes simples. »

Dans ce qui suit on voit comment chez Suzette Labrousse l'incohérence va en augmentant au fur et à mesure que le paragraphe est plus long. « On ne peut disconvenir que les lois de juridiction ne fussent bonnes et très bonnes pour elles-mêmes, mais il faut convenir aussi qu'elles étaient plutôt faites pour de particulier à particulier, que pour y assujettir toutes les puissances, qui, voyant surtout qu'elles n'ont plus d'empire sur les esprits pas même de ceux qui sont commis pour en être les dépositaires, il est, dis-je, comme indubitable qu'ils ont le droit comme le pouvoir de les faire modifier à l'avantage de leur peuple, par d'autres, si ces mêmes dépositaires ne veulent pas se rendre et s'obstinent à s'y refuser, au hasard d'en trop prendre sur elles jusqu'à ce qu'enfin ces mêmes dépositaires deviennent plus raisonnables à vouloir se rendre, d'un commun accord, au

bonheur de ses peuples, et à y coopérer de tout leur cœur, parce qu'alors tout intérêt particulier étant mis de côté, on sera mieux dans le cas de voir directement le meilleur parti à prendre : et le tout d'un commun accord, la vraie voie sera inmanquablement vue ; mais d'ici à ce temps, que d'intérêts particuliers transporteront les esprits à des extrêmes, on ne doit pas s'attendre à le voir d'ici là ; enfin, il faut attendre en paix, autant que faire se pourra ; au reste, *Dieu est raisonnable. Il n'exigera de nous l'impossible ;* d'ailleurs, il n'y a pas à douter que l'Église ne ratifie bien tout ce qui aura été fait dans le temps de trouble ; en tout cas, ce qui me paraît absolument nécessaire, en attendant, c'est de persister à tâcher d'exterminer, s'il est possible, l'ambition du clergé, par l'espoir de venir à bout de les faire revenir de l'erreur où ils étaient, du moins le plus grand nombre, de ne viser qu'à avoir de grands moyens, pour avoir enfin la satisfaction de se livrer à toute espèce de licence ; qu'on tienne bon à cela car si on relâche, les peuples pourraient venir à haïr leur religion à cause d'eux. »

En parlant de la liberté de cultes elle s'exprime en ces termes : « Ainsi laissons ces chers frères tranquilles sur leur religion, dès que surtout cela ne nuit point à la nôtre ; pour moi, loin de les haïr, je me sens portée à les aimer de tout mon cœur, malgré leur différence de croyance, et j'espère beaucoup que Dieu me les accordera tous, car, depuis bien du temps, il font le sujet, comme tant d'autres, de mes cris : Que ne me coûte pas leur enfantement ! ce n'est rien de le dire, il faut l'éprouver comme je l'éprouve. Ainsi, en attendant, laissons-les tranquilles, ces chers frères, dès que de telles propositions n'auraient d'autre effet que de les inquiéter ; j'espère, encore un coup, qu'ils feront tous le bien un jour, et ce jour ne me paraît pas bien éloigné. »

On pourrait penser que quand elle parle ou pense des choses de la religion, elle éprouve des sensations plus ou moins différentes selon le sujet de ses pensées, agréables les unes, douloureuses les autres, comparables, selon elle, aux douleurs de l'enfantement.

CONCLUSIONS

Suzette Labrousse, contrairement à l'opinion émise à son sujet jusqu'à ce jour par les historiens, et qui en ont fait une hystérique, fut atteinte, en réalité, d'une psychose mystique progressive à base hallucinatoire.

Son délire, commencé dès l'enfance, a évolué jusqu'à l'âge adulte, passant par les trois périodes classiques de la maladie sans avoir atteint le stade de folie complète.

Suzette Labrousse, née à Vanxains (Périgord) en 1847, morte à Paris en 1821, vécut à l'époque révolutionnaire. Les événements de 1789 n'ont point créé sa folie ; ils lui ont imprimé simplement un caractère spécial sous l'influence de deux personnages : le chartreux Dom Gerle et l'évêque constitutionnel Pontard.

Après la Révolution et l'échec de sa mission, qui avait été d'aller à Rome tenter la conversion du Pape aux idées de la Constitution, Suzette Labrousse se

retira à Paris et vécut dès lors obscurément, s'occupant d'alchimie, sans se départir jamais de l'idée capitale de son délire. celle d'avoir reçu une mission divine de réforme.

Vu : le Président de la thèse,
CHANTEMESSE

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
F. LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Gilbert-Ballet. — Traité de Pathologie mentale.

Le Bouix (P. Marcel). — La vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même, traduite sur le manuscrit original, 10e édition. Lécoffre et fils, Paris.

Cabanès. — Les Indiscrétions de l'histoire.

Cabanès et Nass. — La Névrose révolutionnaire.

Credot (P.-J.). — Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne.

Dreyfoux (M,). — Les femmes de la Révolution.

Lairtullier (E.).— Les Femmes célèbres de la Révolution.

Lacour (Léopold). — Trois femmes célèbres de la Révolution.

Madelin (Louis). — La Révolution, Hachette et Cie.

Marie (A.). — Mysticisme et Folie. Giard et Brière Paris.

Michelet (J.). — Histoire de la Révolution française, Jules Rouf.

— (L.).— Les Femmes de la Révolution.

Moreau (abbé Christian). — Une mystique révolutionnaire: Suzette Labrousse, Firmin Didot et Cie. Paris.

Pontard. — Précis de la vie de Mlle Suzette Labrousse. Brossier, Bordeaux.

— Journal prophétique.

Regis (E.). — Précis de la psychiâtrie. Octave Doin et fils.

Ribot (Th.). — Les Maladies de la mémoire. Alcan, Paris.

— Les Maladies de la volonté, Alcan, Paris.

Stefani (Victor). — Les Délires hystériques. Thèse de Bordeaux, 1912.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 9

LA VIE DE SUZETTE LABROUSSE

I. — Les Années de jeunesse 18
II. — Suzette Labrousse et le clergé 29
III. — Suzette Labrousse et la Révolution 42
ANNEXES 83
CONCLUSIONS 95
BIBLIOGRAPHIE 97

Imd. de la Faculté de Méd., Jouve et Cie 15, rue Racine, Paris — 2742 14